



COMMUNE
DE LA
GRANDE BÉROCHE

Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 décembre 2025
à 19h, à la Salle de spectacles de Saint-Aubin-Sauges

Ordre du jour :

1. Appel nominal.
2. Correspondance.
3. Nomination d'un membre à la commission des relations publiques en remplacement de M. Joao Cruz Meireles, démissionnaire.
4. Nomination d'un membre à la commission de l'aménagement du territoire et des transports en remplacement de M. Joao Cruz Meireles, démissionnaire.
5. Budget 2026
 - a) Rapport du Conseil communal relatif à la création d'une ligne budgétaire de CHF 40'000.- pour le développement de la politique culturelle.
 - b) Rapport du Conseil communal relatif au renoncement du respect de la limite du degré minimal d'autofinancement des investissements nets du patrimoine administratif en fonction du taux d'endettement net pour le projet d'importance de la double salle de gymnastique de Bevaix.
 - c) Arrêté relatif à un crédit d'engagement global de CHF 1'563'500.- porté au budget des investissements 2026 et limité aux exercices comptables 2026 et 2027.
 - d) Adoption du budget 2026.
6. Rapport du Conseil communal relatif à la planification financière 2026 – 2029.
7. Rapport du Conseil communal concernant une demande de crédit de CHF 70'000.- pour la restauration de la fontaine de la laiterie à Montalchez.
8. Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit d'un montant de CHF 1'155'000.- pour la construction d'une mini-STEP à Vernéaz (mesure M4 PGEE).
9. Informations du Conseil communal.
10. Résolutions, interpellations et questions écrites.

Mme M. Petitpierre, présidente, ouvre la séance à 19h01 et souhaite la bienvenue à chacun·e.

1. Appel nominal

M. Jacques Reift procède à l'appel, lequel confirme la présence des membres du Conseil général en tenant compte des personnes excusées et des suppléant·e·s mentionné·e·s ci-dessous.

Excusé·e·s :

- M. Olivier Brunner est excusé et remplacé par M. Marc Alain Langel ;
- M. Ismaili Olti est excusé et remplacé par M. François Del Rio ;
- Mme Aïcha Hessler-Wyser est excusée et remplacée par Mme Nicole Humbert-Droz ;
- Mme Hanâa von Allmen est excusée et remplacée par M. Thierry Rothen ;
- M. Domenico Camarda est excusé et remplacé par Mme Kira Rothen ;
- M. Jean Bergamin est excusé et remplacé par M. André Barny.

Retardataire :

M. John Reift.

Présent·e·s : 40 présent·e·s, 39 votant·e·s, la majorité est à 20 voix. Pour le vote du point 5b), les deux-tiers correspondent à 26 voix.

2. Correspondance

Mme M. Petitpierre informe le Conseil général que le bureau n'a reçu aucune correspondance.

3. Nomination d'un membre à la commission des relations publiques en remplacement de M. Joao Cruz Meireles, démissionnaire

M. M. Ignoto, pour le groupe Socialiste, propose **Mme Kira Rothen**, qui est applaudie par l'assemblée.

4. Nomination d'un membre à la commission de l'aménagement du territoire et des transports en remplacement de M. Joao Cruz Meireles, démissionnaire

M. M. Ignoto, pour le groupe Socialiste, propose **M. Thierry Rothen**, qui est applaudi par l'assemblée.

M. John Reift étant arrivé, il y a désormais 41 présent·e·s, 40 votant·e·s, la majorité est à 21 voix ; celle pour le point 5b) passe à 27 voix.

5. Budget 2026

a) Rapport du Conseil communal relatif à la création d'une ligne budgétaire de CHF 40'000.- pour le développement de la politique culturelle

Mme M. Petitpierre demande si l'entrée en matière de ce sous-point est combattue.

Mme C. Charmillot : « *Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe PLR combat l'entrée en matière concernant ce rapport du Conseil communal. Le PLR est favorable à la mise en place d'une politique culturelle, mais hélas la demande qui nous est soumise est à notre sens prématurée et contre-productive à plusieurs égards : prématurée car le rapport du Conseil communal mentionne une politique culturelle qui n'a pas encore été présentée au Conseil général, ni n'a été validée par celui-ci, ce qui a été promis par le Conseil communal. En effet, il est clairement mentionné à la page 5 du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil général du 26 mai 2025 que : « L'idée est de pouvoir venir, d'ici la fin de l'année, avec des constats argumentés et des recommandations stratégiques et opérationnelles et puis, enfin, ce sera à vous de décider si vous êtes d'accord pour ce projet culturel ». Le dossier rendu par objectif:ne est à considérer comme un catalogue d'actions potentielles avec diverses options qui restent d'ailleurs à clarifier au niveau opérationnel et financier et il nous a uniquement été transmis à titre informatif. À propos de ce dossier, nous sommes par ailleurs d'avis qu'il inclut des comparaisons entre communes difficilement comparables. De plus et au vu de sa qualité, nous espérons fortement que son élaboration n'aura pas coûté l'entier du crédit de CHF 65'000.- qui avait été voté. Prématurée car il est spécifié dans le rapport qui nous est soumis que les consultants qui décrocheront les mandats doivent agir dans le cadre défini par la politique culturelle... politique qui n'a pas été présentée à ce stade comme mentionné plus haut. Contre-productive car comment peut-on parler de support à la culture alors que sur les CHF 40'000.- demandés, seuls CHF 10'000.- iront effectivement à un acteur culturel et que le reste remplira les poches de consultants externes ? Contre-productive car une part significative, si ce n'est majoritaire, des membres de la commission des Sports, des Loisirs et de la Culture avait conditionné son accord à ce rapport au fait que le dossier d'objectif:ne soit au préalable soumis au Conseil général. S'il s'avère que ceci n'est pas possible, il aurait alors été pour le moins élégant de retirer cet objet de l'ordre du jour afin que la commission puisse restatuer. Enfin, contre-productive par le caractère incompréhensible d'urgence qui lui est conféré. Pourquoi ne pas prendre le temps de monter un solide dossier, complet et le discuter ? Pourquoi consulter la commission des finances par voie de circulation ? Le groupe PLR demande au Conseil communal, comme il l'a promis, de préparer et de soumettre au Conseil général un rapport sur la politique culturelle, un rapport qui aura pu au préalable être discuté avec les commissions concernées. Ce rapport devra inclure une description de la politique envisagée, ses buts, les actions mises en œuvre pour atteindre ces buts et surtout les impacts espérés. Il devra également être complet dans sa partie financière. Le PLR sera alors heureux d'avoir entre les mains un véritable outil de support à nos acteurs culturels et non pas une demande ponctuelle qui profitera en premier lieu à des consultants externes. Nous vous remercions pour votre attention. »*

M. H. Assumani : « *Avant de répondre à cette question, une question qui a été posée, que le rapport était contre-productif, qu'il n'était pas complet. Merci pour ces remarques. En préambule, le Conseil communal souhaite tout d'abord rappeler l'importance de la culture dans notre commune. La culture aujourd'hui est un outil qui crée du lien entre la population, renforce le sentiment d'appartenance et fait rayonner notre commune au-delà de ses frontières. Vous avez eu l'exemple, cette année, chaque année, il y a nos troupes de théâtre qui nous font rayonner ; ici, dans cette salle, il y a eu La Mouette qui a fait carton plein, il y a la Beline aussi qui va jouer l'année prochaine, et il y a Les Baladins aussi qui ont fait carton plein. Pour dire que la culture dans notre commune est un élément très, très essentiel, je ne sais pas si vous avez participé, j'ai eu le plaisir de participer à toutes ces représentations. Dans son programme de législature, le Conseil communal a souhaité engager à développer une politique culturelle cohérente et durable, capable de s'inscrire dans le temps et de valoriser les forces déjà présentes dans notre commune. Pour avancer, on vous avait expliqué, il y a eu un crédit qui a été voté et un mandat qui a été donné à objectif:ne. Ce mandat a donné lieu à un travail approfondi et participatif dont les consultations figurent dans le rapport d'objectif:ne que vous avez reçu. Afin d'établir un premier diagnostic, quatre ateliers ont été organisés avec les*

acteurs culturels locaux, nous avons fait appel à tous les acteurs locaux et il y en a 50 qui se sont inscrits, 40 qui ont répondu présents. Les travaux ont été enrichis par un apport d'un comité de pilotage qui réunit les professionnels du monde culturel et des représentants politiques et d'autres acteurs culturels de la commune. Parmi eux, je peux citer le directeur du Théâtre du Passage, M. Robert Sandoz, qui y a participé, M. Nicolas Farine, directeur du Conservatoire de musique et qui habite la commune, il y a eu aussi Mme L. Serex qui est autrice et habite la commune de La Grande Béroche aussi, la liste exhaustive figure sur la page 27 du rapport. Toutes ces personnes ont donné leur temps pour pouvoir participer à ce projet. Dans les autres personnes qui ont participé, il y a la commission des Sports, des Loisirs et de la Culture qui a également été intégrée dès le début de ce projet. Les échanges qui ont eu lieu étaient riches et constructifs et ont permis de dégager une vision claire et partagée des besoins et priorités culturels de la commune. Le rapport d'étude présente un diagnostic précis et des propositions concrètes, fruit d'un véritable travail d'expert. Le Conseil communal tient tout d'abord à remercier toutes les personnes qui ont participé à ce travail, il y a eu des artistes locaux, les mandataires et les acteurs culturels de la commune. Leur implication témoigne du dynamisme culturel déjà bien présent dans notre commune et qu'il faut encourager. C'est vrai que le rapport d'étude propose cinq axes stratégiques, ces axes stratégiques, je ne sais pas si on peut les montrer là derrière... ? [le document est projeté sur l'écran] Le rapport d'étude propose cinq axes stratégiques accompagnés d'un plan d'action afin de tendre vers une vision culturelle de demain, partagés par les acteurs locaux et le comité de pilotage et la commission des Sports, des Loisirs et de la Culture. Sa mise en œuvre complète, comme vous l'avez vu dans le rapport d'objectif:ne... »

Mme M. Petitpierre : « *Excusez-moi Monsieur le président, il me semble qu'avec un tel rapport, on rentre en matière alors que nous sommes en train de combattre l'entrée en matière. »*

M. H. Assumani : « *Justement, c'est l'entrée en matière. Je discute l'entrée en matière. Oui Madame la présidente, c'est l'entrée en matière... »*

Mme M. Petitpierre : « *Je ne sais pas trop quoi décider. J'ai l'impression qu'on rentre quand même très en matière avec cette présentation, et si on peut simplement débattre de l'entrée en matière en premier lieu et puis, ensuite rentrer dans ce genre de détail de rapport. »*

M. H. Assumani : « *On peut très bien ne pas montrer les slides et j'explique la suite, si ça vous va ? Est-ce que c'est ça qui pose problème ou bien ? »*

Mme M. Petitpierre : « *Je crois que c'est un petit peu le tout. »*

M. Th. Rothen : « *Motion d'ordre, Madame la présidente. Vous avez donné la parole au Conseil communal, il prend la parole, il s'exprime. Vous avez laissé la personne qui s'opposait à l'entrée en matière donner ses arguments. Vous ne pouvez pas interdire au Conseil communal de donner à son tour ses arguments parce que sinon, il fallait dire « Vous opposez à l'entrée en matière, stop, on vote » et personne ne dirait... Voilà. Merci. »*

Mme M. Petitpierre : « *C'est juste. Désolée, la frontière était floue. Pas d'autre motion d'ordre ? Continuez. »*

M. H. Assumani : « *Merci Madame la présidente, je vais continuer. Le rapport présente cinq axes stratégiques accompagnés d'un plan d'action afin de tendre vers une vision de la culture de demain, partagés par les acteurs culturels locaux, le comité de pilotage et la commission des Sports, des Loisirs et de la Culture. Sa mise en œuvre complète, comme vous avez pu le voir dans le rapport d'objectif:ne, demande beaucoup de moyens, raison pour laquelle le Conseil communal vous a présenté un rapport qui accompagne le rapport d'objectif:ne et le rapport du Conseil communal propose la variante 2 qui demande un crédit de CHF 40'000.- pour réaliser une partie des actions proposées dans le rapport d'étude et puis, ce crédit de CHF 40'000.- est pour la mise en œuvre, pour commencer, pour déjà bâtrir le socle et, après, dans le rapport, il y a tous les éléments nécessaires pour pouvoir advenir, à l'avenir, avec des actions qui seront validées par la commission et le Conseil communal. Vous l'aurez compris, le Conseil communal vous recommande d'approuver cette ligne*

budgétaire de CHF 40'000.- qui constitue un premier pas décisif pour déployer notre politique culturelle communale. Comme l'a dit Victor Hugo : « La culture, c'est l'instruction de l'esprit et le parfum de l'âme. ». En conclusion, soutenir une ligne budgétaire, c'est reconnaître la culture, c'est reconnaître que la culture est le socle d'une commune vivante, innovante et solidaire. Je vous remercie pour votre attention et reste à disposition. »

Mme M. Petitpierre : « *Au sujet de l'entrée en matière, y a-t-il d'autres prises de parole souhaitées ?* »

M. Jacques Reift : « *Merci Madame la présidente, le groupe Socialiste va se battre contre cette non-entrée en matière. Nous ne supportons pas qu'il y ait du gaspillage et refuser cette entrée en matière, à de plus fortes raisons cette politique culturelle, c'est jeter à la poubelle les CHF 65'000.- votés en mai 2025, et c'est se moquer de tous les participants et toutes les participantes à cette étude, c'est considérer la culture comme moins que rien et ces acteurs d'inutiles, CQFD.* »

Mme C. Charmillot : « *Je voulais m'assurer que nous parlions bien de la non-entrée en matière ?* »

Mme M. Petitpierre : « *Nous parlons toujours de la non-entrée en matière ou de l'entrée en matière.* »

M. Th. Rothen : « *Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, le 28 octobre 2024, notre Conseil a accepté d'inscrire deux lignes budgétaires courtes, comme ce soir pour ce projet, de CHF 75'000.- et CHF 90'000.- pour les subventions d'abonnements Onde Verte, pour respectivement les élèves du cycle 3 et les seniors au bénéfice des prestations complémentaires. Ces décisions s'appuyaient sur un rapport du Conseil communal de 46 lignes, titre et sous-titres compris. Au budget 2026, nous constatons que la dépense inscrite pour subventionner les seniors s'est réduite à CHF 25'000.-, soit CHF 65'000.- de moins qu'en 2025. Donc le rapport prévoyait CHF 90'000.- de dépenses et on en aura dépensé CHF 25'000.-. Et s'est passé comme un seul homme, facile. Alors, CHF 40'000.- pour la culture, ça se défend et ça me paraît tout à fait correct d'en discuter ce soir et d'accorder ce projet. Merci.* »

Mme M. Petitpierre : « *Merci. Toujours au sujet de l'entrée ou non en matière, y a-t-il d'autres prises de parole souhaitées ? Très bien, nous pouvons donc passer au vote de l'entrée en matière.* »

➤ Soumise au vote, l'entrée en matière est acceptée par 23 voix pour.

M. H. Assumani : « *Merci Madame la présidente. Merci déjà pour cette entrée en matière. Dans le discours de l'entrée en matière, j'ai presque tout dit, je répondrai aux questions relatives.* »

M. John Reift : « *Merci Madame la présidente. On entend souvent que la culture est un luxe, un ornement posé sur le confort des sociétés prospères. Je crois que ce soir, cela n'en a pas démontré autrement. Ce soir, au nom de la commission chargée de cette politique culturelle, je viens affirmer l'inverse : la culture n'est pas un luxe, elle est une lutte. Elle n'est pas un décor, elle est un corps. Elle n'est pas un coût, elle est un secours – le souffle discret qui empêche notre commune de devenir un simple code postal. On a pu entendre dire que ce projet serait flou. Alors, nous nous inscrivons en faux contre cette affirmation. Alors, permettez-moi de rendre à ce mot la brume qu'il mérite. Car ce texte n'a rien d'un nuage : il est la sédimentation patiente d'un travail collectif, rien n'est plus précis que ce texte : il est né d'heures de travail partagées avec des figures reconnues du milieu culturel, des responsables des sociétés locales et cantonales, des femmes et des hommes qui, chaque jour, portent la vie culturelle de notre commune, de notre canton et même de notre nation. Le qualifier de flou, c'est souvent confondre l'ombre de la méconnaissance avec la clarté d'un effort réel. Ce projet n'est pas vague : il est vivant. Notre commission, unanime, voudrait vous convaincre de trois vérités simples et solides. D'abord, que la culture n'est pas un dessert optionnel, mais une condition de la vie commune. Ensuite, que la ligne budgétaire qui l'accompagne constitue*

un investissement raisonnable, modeste même, au regard de ce qu'elle a produit. Et enfin, que renoncer à cette ligne, ce serait affaiblir notre capacité à faire « commune », à ce moment où nous aurions besoin de la renforcer. D'abord, là où la culture s'éteint, la parole s'atrophie, les gestes se durcissent, et la société devient une mécanique sans musique. Et je le souligne : rien ici ne porte un drapeau d'horizon ; ce projet ne prétend pas diviser les bancs, il prétend simplement rassembler des visages. Sur l'investissement, ensuite. Chaque subvention supprimée ne fait pas qu'alléger une colonne de chiffres : elle prépare, à terme, cette phrase banale et terrible qui tombe un soir d'assemblée générale : « la société a cessé ses activités ». On croit avoir gagné un peu d'épargne et on a, en réalité, perdu un cœur battant, un peu de ce que nous étions ensemble. Enfin, sur l'unité. Là où les sociétés locales s'éteignent, les villages deviennent muets et les cœurs s'isolent. Soutenir nos associations, nos lieux, nos artistes, ce n'est pas favoriser un camp contre un autre : c'est offrir à toutes et tous un espace où l'on se rencontre autrement que par le conflit ou la méfiance. Une commune qui coupe dans la culture économise des francs, mais elle perd des voix, des visages, et des visages qui auraient pu devenir des voix pour elle. Mesdames et Messieurs du jury, car oui, aujourd'hui, vous êtes jurés, jurés de l'avenir des artistes et des sociétés locales de notre commune, chaque fois que vous verrez dans un budget cette discrète ligne « Culture », souvenez-vous qu'en la maintenant, vous éclairez une part de notre humanité. Souvenez-vous que la culture est un métal en gage : ce que nous y déposons aujourd'hui nous reviendra demain en humanité, en cohésion et en fierté silencieuse de vivre ici. Souvenez-vous qu'en la maintenant, vous allumez une lumière ; et qu'en la rayant, vous en éteignez une. La commission des Sports, des Loisirs et de la Culture vous invite à soutenir cette ligne budgétaire, non par complaisance, mais par fidélité à ce que nous sommes : une communauté d'êtres capables d'émotion, d'imagination et d'espérance. Car si un jour nous devions choisir entre l'éclat du bitume et la clarté d'un regard, souvenons-nous que la route ne conduit jamais nulle part si elle ne mène plus vers les autres. Je vous remercie. »

M. D. Bubanec : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, la commission financière (COFI), dans sa majorité, recommande de ne pas accepter le rapport qui vous est soumis. Il ne s'agit bien entendu pas d'un non à une politique culturelle ou au support des acteurs culturels de notre Grande Béroche. Il s'agit clairement d'un non à la manière dont ce projet nous est présenté. Tout d'abord, pourquoi un tel caractère d'urgence requérant que cette demande soit traitée par la COFI par voie de circulation, soit un vote dégradé. Il n'y a, en effet, aucun caractère d'urgence exceptionnelle dans le sujet traité. La COFI doit pouvoir travailler sereinement sur les dossiers qui lui incombent. Ce point a déjà été relevé concernant plusieurs dossiers de divers dicastères par diverses commissions. Ensuite, la COFI est surprise d'être appelée à se prononcer sur des dépenses liées à la politique culturelle sans que cette dernière ne lui soit présentée. En effet, le dossier du mandataire externe, distribué à titre informatif, ne saurait être cette politique culturelle car celle-ci doit être explicitée dans un rapport du Conseil communal, qui se basera certainement sur le travail fourni par le mandataire mais devra aller plus loin. En effet, le dossier reçu parle de diverses options, contre un chiffrage qui reste à finaliser, et mentionne des analyses complémentaires concernant les infrastructures. De notre côté, il ne quantifie aucun but ou impact espéré. Donc oui à une politique culturelle, non au projet saucissonné qui nous est soumis en urgence. Nous vous remercions pour votre attention. »

M. J.-Ph. Arm : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le Groupement a lu et relu ce rapport pour le développement de la politique culturelle qui, en passant, est très complet, merci. Nous le soutiendrons à la majorité. »

Mme M. Cuche : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, cela risque d'être un peu une redite pour une part. Au nom du parti Socialiste, et en mon nom propre, je remercie le Conseil communal pour son rapport complet ainsi que pour l'étude d'objectif:ne très intéressante et complète également. En préambule, je souhaitais commencer par une question : « À quoi sert la culture ? ». L'origine des mots nous donne bien souvent déjà un éclairage pertinent : le mot « culture » vient du latin « cultura » qui signifie « habiter », « cultiver », « honorer », lui-même issu de « colère », « colere » signifiant « cultiver », « célébrer », et suggère que la culture se réfère, en général, à l'activité humaine. Cultiver signifie, entre autres aussi, faire pousser, développer, favoriser. Habiter. Honorer et célébrer. Voici donc quelques contenus du mot culture. Sur le site de la Confédération, nous retrouvons

la définition qui a été faite par l'UNESCO et qui a été reprise dans le rapport d'objectif:ne, à savoir : « La culture, dans son sens le plus large, est considérée comme l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances. ». Cette définition n'est pas nouvelle, elle ressort également des sociologues, de politiques et de penseurs de plusieurs époques. Toujours selon l'UNESCO, « la culture joue un rôle fondamental dans nos sociétés. Grâce à elle, les gens peuvent découvrir leur propre humanité, leur humanité commune et devenir des citoyens libres et éclairés ». La culture nous humanise, elle nous rappelle à notre condition humaine et au fait de faire société. La culture n'est donc pas enfermée uniquement dans des activités artistiques, telles que peinture, théâtre, écriture, sculpture, etc., elle est le contenant de quelque chose de bien plus large. La culture permet de donner des repères historiques, de « savoir d'où l'on vient, pour mieux savoir où l'on va ». La culture est un ingrédient du vivre-ensemble qui est, selon le Larousse, : « la cohabitation harmonieuse entre individus ou entre communautés ». La culture fait référence donc à nos modes de vie, à nos systèmes de valeurs et nos traditions. Avoir une politique culturelle, y travailler, y réfléchir, c'est également se doter d'une politique proactive, intelligente et en amont avec une visée à long terme. Il est important de soutenir de manière ponctuelle des sociétés, ou des personnes, sans autres objectifs et sans lignes claires, mais ce n'est pas avoir une politique culturelle. Ces soutiens doivent pourtant se poursuivre, mais ils ne fondent pas une vision. Ajouter une ligne à notre budget, c'est se doter d'une politique culturelle. Ajouter une ligne à notre budget, c'est décider de mettre un contour plus clair autour d'une volonté politique exprimée. C'est s'obliger à ne pas oublier la culture et c'est l'ancrer dans nos réflexions annuelles. C'est ne pas oublier les buts qu'elle sert, et ceux que notre commune souhaite poursuivre. C'est se donner les moyens aussi de mettre en place des projets. C'est être dans la co-construction avec les différent·e·s acteurs et actrices de la commune. C'est rester constructif et dynamique. N'oublions pas non plus qui la culture fait vivre. Par ses diverses manifestations, elle fait vivre et connaître des acteurs sociaux très divers, à savoir nos restaurateurs, nos vigneron·nes, nos artisans, et par truchements toute personne active de près ou de loin à ces manifestations. Une politique culturelle c'est également créer et nourrir les liens au sein de la communauté. La culture, comme d'autres activités, participe également à notre tissu économique en le gardant dense et vivant et attrayant. En tant qu'élus, notre action principale se doit d'être orientée premièrement dans cet objectif, plutôt que dans la génération de clivages. Notre responsabilité est également de faire vivre notre région, en la gardant dynamique et vivante. Le groupe Socialiste de La Grande Béroche soutiendra donc dans sa grande majorité l'arrêté soumis au vote de la présente assemblée. Merci pour votre attention. »

M. N. Dujacquier : « Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales et Messieurs les conseillers généraux, Mesdames, Messieurs les conseillers communaux, en mai dernier, notre Conseil général a accordé CHF 65'000.- pour établir une politique culturelle. Cette étude a été menée sérieusement, avec un diagnostic complet, une vision claire et un plan d'action réaliste, construit avec plus de 40 acteurs culturels de notre commune. Aujourd'hui, on ne nous demande pas de repartir dans un grand projet : on nous demande simplement de mettre en œuvre ce que nous avons nous-mêmes décidé de construire. La culture, chez nous, ce sont des bénévoles, des artistes, des sociétés locales qui créent du lien, qui animent nos villages, qui font l'identité de La Grande Béroche. Mais ils ne peuvent pas tout porter seuls. Notre commune n'a pas les moyens de coordonner, soutenir et valoriser cette richesse. Les CHF 40'000.- proposés ne sont pas une dépense de confort : c'est un investissement mesuré, précis, maîtrisé, qui permet de concrétiser les actions essentielles – communication, coordination, outils de soutien – sans augmentation d'effectifs, en priorisant et en externalisant seulement ce qui est indispensable. Voter oui, c'est être cohérent avec notre décision initiale, c'est être responsable envers notre vie associative, et c'est investir dans la cohésion sociale et l'attractivité de notre commune. Pour toutes ces raisons, le groupe des Vert'Libéraux votera oui à cette proposition. »

M. B. Schumacher : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, je vais quand même vous lire l'amendement que le PLR avait préparé. La politique culturelle au sens propre n'existe pas encore pour notre commune. Elle est à développer, à faire l'objet d'un rapport, être présentée au législatif. Il sera alors venu le moment de proposer une ligne budgétaire. Le PLR

s'engagera alors à suivre cette proposition. Mais pour l'année 2026, ce qui nous a principalement choqués c'est le tableau avec les mandats externalisés pour l'année 2026. Et nous vous proposons : au point 1, nous retenons comme présenté dans le rapport CHF 2'000.- et non CHF 8'000.- un montant qui nous paraît disproportionné pour la création d'une seule page d'un site web. Au point 2, adapter les critères d'octroi des subventions : pour nous, il s'agit d'un travail de commission et non pas un mandat externe. Qui mieux qu'une commission du législatif, des citoyens de notre commune qui connaissent la vie locale, est habilitée pour effectuer ce travail ? Un tableau existe déjà, il faudrait le retravailler et arrêter d'en faire un document obscur à disposition unique du Conseil communal en charge de la culture et des sports. Ce tableau doit devenir public, la commission décidera de l'octroi des subventions à tous les acteurs culturels et sportifs. Nous conservons alors le montant proposé de CHF 12'000.- mais pour le répartir à l'intention des sociétés locales, non pas d'un mandat externe. Au point 3, concevoir un appel à projets doit aussi être en main de la commission mais une fois que la politique culturelle sera définie. Et au point 4, si le rapport de politique culturelle est présenté et validé par le législatif en 2026, le prix de CHF 10'000.- doit aussi être disponible pour un projet culturel. C'est pour cela que nous vous proposons d'amender l'article 1 avec le texte suivant : « Un crédit d'engagement de CHF 24'000.- est accordé au Conseil communal pour le développement de la politique culturelle ». À l'article 2 : « La dépense sera portée en charge du compte de résultat sur la rubrique budgétaire « Subventions et dons divers ». Et au point 3 : « Cette dépense sera inscrite au budget de fonctionnement pour l'exercice comptable 2026 ». Art. 4 inchangé. Je vous remercie. »

M. S. Lutz : « Madame la présidente, est-ce que je peux demander une suspension de séance s'il vous plaît ? »

La présidente annonce une interruption de séance à 19h39 pour une durée de huit minutes.

La présidente annonce la reprise de séance à 19h47.

M. H. Assumani : « Madame la présidente, juste pour répondre aux questions du PLR concernant le point de CHF 8'000.-, CHF 8'000.- ce n'est pas beaucoup déjà, quand on voit un site internet aujourd'hui, un site internet bien fait, avec un onglet « culturel », j'ai l'exemple d'une commune qui a fait un site internet aujourd'hui dans son entier, avec l'onglet « culturel », et ça a coûté CHF 59'000.-. Aujourd'hui, ce montant qu'on vous demande, de CHF 8'000.-, c'est juste un début. Ce que je peux dire aussi concernant la politique culturelle, on a travaillé avec des acteurs culturels, on a travaillé ensemble, l'objectif était d'inscrire une ligne budgétaire de la politique culturelle, c'est ça l'objectif. Ça c'est juste un début, le reste viendra plus tard. La question concernant les subventions : aujourd'hui, les acteurs demandent une certaine visibilité par rapport à ce qu'ils font, ils ne demandent pas de l'argent. Les ateliers qu'on a réalisés avec ces acteurs culturels, la question de l'argent n'est jamais venue dans les discussions, c'était juste la question de la visibilité, la mise en réseau des artistes culturels, toutes ces personnes ne se connaissaient pas, nous avons organisé ces panels, je vous garantis, j'ai participé aux quatre panels, les gens ne se connaissaient pas du tout, ils ont dit « Pour une fois, une commune qui se donne la peine d'inviter les acteurs culturels locaux pour travailler ». Nous sommes partis avec une feuille blanche et nous sommes sortis avec ce rapport, que vous avez reçu. »

Mme M. Cuche : « J'avais juste envie de relever quelque chose que je trouvais assez ironique, c'est de parler de saucissonnage et puis d'avoir une proposition qui nous saucissonne les chiffres et dans un but finalement de faire disparaître la ligne budgétaire complètement. Je voulais juste relever ça et puis un autre point, je demanderai que pour la prochaine votation, cela soit nominatif. Merci. »

M. B. Schumacher : « Madame la présidente, le PLR maintiendra son amendement surtout dans le but que l'argent qui va être dépensé n'aille pas en mandats externes mais qu'il reste bien au sein de la commune et au sein des sociétés de la commune. »

M. N. Dujacquier : « Je crois que c'était Jules qui disait « Diviser pour mieux régner » et je pense que cela mérite de méditer quand on investit des sommes très faibles qui nous sont proposées ici pour connecter les acteurs culturels et je trouve intéressant de voir comment ça

crisper et, personnellement, cela me donne envie encore plus de soutenir cette initiative de connexion des acteurs culturels afin de faire émerger encore de plus belles choses, j'ai dit. »

M. John Reift : « *Madame la présidente, je voulais juste, par rapport à ce que j'entends, en tant qu'acteur culturel et en tant que John Reift ici, cela fait des années que je vis de la culture, que je connais un peu le domaine. On a besoin de visibilité et c'est ce qui nous est aussi proposé, très bien, dans ce rapport. Avec des gens qui, comme moi, connaissent ces problématiques-là. C'est un travail merveilleux qui a été fait, quand je vois qu'on essaie, une fois de plus, de faire passer les lignes politiques culturelles à l'écart, je trouve ça très triste, très triste et puis j'aimerais juste ajouter puisque par rapport à ce que j'entends sur les mandats externes, pour que ça reste chez nous, rien n'empêche qu'un mandat externe soit donné à une société qui remporte l'offre qui est basée dans La Grande Béroche, voilà, merci. »*

Mme C. Charmillot : « *Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, à titre personnel, je voudrais quand même juste clarifier, il me semble que nous n'avons pas été bien compris, nous sommes pour la culture, nous voulons une ligne budgétaire, je m'adresse à tous, mais c'est simplement la façon, il n'y a pas eu de rapport là-dessus et puis, nous, on y tient vraiment, ce n'est pas qu'on veut... on la veut cette ligne budgétaire mais travaillée en commission et pas dans l'urgence comme cela s'est fait maintenant, ce soir. Voilà, j'espère que je me suis bien fait comprendre, merci. »*

M. Th. Rothen : « *Madame la présidente, nous allons devoir nous prononcer sur un amendement, un amendement qui n'est pas écrit. J'ai entendu parler d'une ligne budgétaire mais qui portait un autre nom que « politique culturelle », quelle est-elle ? »*

Mme M. Petitpierre : « *Une réponse peut être apportée de la part de ... ? Merci beaucoup. La ligne « 36360.50 Subventions et dons divers ». »*

M. Th. Rothen : « *D'où ma question : comment peut-on dire que nous sommes pour une politique culturelle quand on transforme la ligne budgétaire pour l'appeler « Dons et subventions divers » ou quelque chose comme cela ? Ce n'est plus du tout la ligne budgétaire « politique culturelle », désolé. »*

Mme M. Petitpierre : « *L'amendement va donc passer au vote nominal mais ce dernier, sauf erreur, doit être demandé par cinq membres de l'assemblée. »*

M. M. Ignoto : « *Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe Socialiste étant 15. »*

Mme M. Petitpierre : « *Vous le déposez ensemble. Passons donc au vote nominatif, je passe pour ceci la parole au secrétaire qui va vous appeler l'un après l'autre. Merci de répondre « oui » si vous acceptez, « non » si vous refusez et « je m'abstiens ». Si on accepte l'amendement, est-ce que vous souhaiteriez que je vous le relise ? C'est tout bon ? »*

Pour le groupe PLR :

Nom Prénom	Vote
Langel Marc Alain	Oui
Alfter Jean-Daniel	Oui
Pierrehumbert Gilles	Oui
Divernois Jean-Daniel	Oui
Schumacher Bernard	Oui
Béguin Alexandre	Oui
Tazzer Sandra	Oui
Lutz Stefan	Oui
Charmillot Corinne	Oui

Bubanec Daniel	Oui
Vuitel Jean-Paul	Oui
Del Rio François	Oui
Claudio Romina	Oui

Pour le groupe Socialiste :

Nom Prénom	Vote
Cuche Marion	Non
Vantaggio-Campa Donatella	Non
Nater Zoé	Non
Humbert-Droz Nicole	Non
Domon Beuret Emmanuelle	Non
Kreis-Jaquet Marika	Non
Masson Delphine	Non
Ignoto Maximilien	Non
Reift John	Non
Rothen Thierry	Non
Affolter Laurent	Non
Logatto Anthony	Non
Rothen Kira	Non

Pour le Groupement :

Nom Prénom	Vote
Arm Jean-Philippe	Non
Porret Olivier	Non
Ginggen Patrick	Non
Barny André	Non
Weibel Cédric	Non
Lopes de Jesus Joaquim	Non

Pour les Vert'Libéraux :

Nom Prénom	Vote
Burri Nadia	Non
Noyer Julien	Non
Dujacquier Nicolas	Non

Pour le bureau :

Nom Prénom	Vote
Dumoulin Pierre-Alain	Non
Reift Jacques	Non
Saam Sébastien	Oui
Schwab Nathalie	Non

- **Soumis au vote, l'amendement proposé par le groupe PLR est refusé par 25 contre et 15 pour. L'amendement est rejeté.**

M. Jacques Reift donne lecture de l'arrêté.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à la création d'une ligne budgétaire de CHF 40'000.- pour le développement de la politique culturelle est accepté par 25 voix pour, 14 contre et 1 abstention.**
- b) **Rapport du Conseil communal relatif au renoncement du respect de la limite du degré minimal d'autofinancement des investissements nets du patrimoine administratif en fonction du taux d'endettement net pour le projet de la double salle de gymnastique de Bevaix**

Mme M. Petitpierre demande si l'entrée en matière de ce sous-point est combattue. Ce n'est pas le cas.

M. F. Nussbaum : « *Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, en référence au rapport, le Conseil communal demande une dérogation au frein à l'endettement, conformément à la loi sur les finances communales et à l'article 7, al. 6 du règlement communal des finances. Cette dérogation, durant toute sa réalisation, est liée à la construction de la salle polyvalente à Bevaix, inscrite comme projet prioritaire du plan d'investissement communal. Cette dérogation est indispensable pour maintenir une qualité nécessaire de notre patrimoine communal. Cette réalisation permet de répondre aux besoins croissants des écoles, des familles et des sociétés locales. Il s'agit d'un investissement important pour la commune, mené par le respect d'une gestion financière responsable. Le Conseil communal réaffirme ainsi sa volonté d'assurer les infrastructures adaptées à la population tout en maintenant une vision durable et équilibrée du développement communal. Le Conseil communal souhaite remercier la commission financière pour sa collaboration et son analyse détaillée de la situation et entend garantir la réalisation d'une infrastructure essentielle tout en maintenant une gestion plus ample et transparente des finances publiques. En conclusion, le Conseil communal vous invite à accepter l'application de l'article 7, al. 6 du règlement communal concernant l'objet cité. Merci de votre attention.* »

M. D. Bubanec : « *Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, afin d'éviter des redondances dans ses propos, la commission financière (ci-après : COFI) ne prendra la parole qu'une fois à propos des points 5b, 5c et 5d de l'ordre du jour. Sans réitérer dans le détail les propos qu'elle a mentionnés dans son rapport, voici les éléments essentiels méritant d'être repris ici. La COFI approuve à la majorité le rapport proposant de retirer le projet de la salle de gym de Bevaix du calcul du frein à l'endettement. Elle approuve à la majorité l'arrêté relatif au crédit d'engagement global de CHF 1'563'500.- Elle approuve à l'unanimité l'adoption du budget 2026. Les approbations de la COFI sont directement liées aux discussions qui ont eu lieu avec le Conseil communal, discussions qui ont mené à une diminution de CHF 1,15 million des investissements nets dont une baisse des investissements de CHF 0,79 million et une hausse des recettes de CHF 0,36 million, l'acceptation de la définition d'une politique de gestion financière, à laquelle la COFI sera associée et dont les travaux démarreront début 2026. Les résultats de ces travaux seront bien entendu soumis à votre autorité. La COFI tient néanmoins à préciser que notre commune de La Grande Béroche se trouve à un moment charnière en ce qui concerne sa situation financière. L'endettement de notre commune est en train de croître à une vitesse insoutenable, ce qui se reflète dans la hausse de notre taux d'autofinancement, qui risque d'atteindre 100 % d'ici quatre à cinq ans. Parallèlement, notre marge d'autofinancement diminue peu à peu, influencée par la diminution de notre résultat opérationnel, la vitesse de croissance des coûts étant plus rapide que celle des revenus. Concernant les investissements à venir, il est à noter que sans plan d'investissement prévu, et tout en excluant les coûts du projet de la salle de gym de Bevaix, le budget 2027 des investissements autorisés dans le cadre du frein à l'endettement sera pratiquement entièrement accaparé par des projets déjà en cours actuellement ou qui sont à voter en 2026. La COFI recommande donc au Conseil communal de réaliser finement les projets déjà votés*

afin de voir s'il existe des variantes plus avantageuses pour la commune ; au Conseil communal, et à votre autorité, de ne pas considérer les projets à voter mis au budget 2026 comme allant de soi mais de vraiment questionner leur nécessité et les montants prévus. Nous vous remercions pour votre attention. »

M. A. Logatto : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe Socialiste a pris connaissance et discuté de la proposition du Conseil communal de déroger au mécanisme de frein à l'endettement à partir de l'exercice 2026 pour permettre le financement de la grande salle de Bevaix. Pour ne pas bloquer le projet de la grande salle, ni paralyser les autres investissements prévus ces prochaines années, le groupe Socialiste a décidé de se positionner favorablement sur la proposition de dérogation. Cependant, cette dérogation, qui peut paraître quelque peu formelle, n'est pas du tout anodine. En effet, en dérogeant au mécanisme existant de limitation de l'endettement, cela crée un risque de détériorer significativement et durablement la situation financière de notre commune. Dès lors, le groupe Socialiste attend du Conseil communal qu'il suive avec rigueur et grande précaution l'évolution de l'endettement dans les années à venir. Dès le budget 2027, l'arbitrage des dépenses d'investissement impliquant les différents niveaux institutionnels deviendra particulièrement important et devra permettre de continuer à répondre aux besoins de la population sans que la situation financière de la commune ne se détériore trop. Merci pour votre attention. »

M. J. Noyer : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, la présente demande a très désagréablement surpris le groupe des Vert'Libéraux. Alors que le Conseil communal est venu par deux fois devant nous avec la demande de crédit pour la salle de gym, il n'a jamais été question que la commune doive faire des choix suite à cet investissement. Dès lors, les questions suivantes nous animent : pourquoi cette demande n'est-elle pas intervenue lorsque le crédit initial puis modifié nous a été présenté ? Peut-on savoir pour quels autres projets d'envergure le Conseil communal pense devoir activer ce mécanisme ces prochaines années ? De plus, nous avions demandé lors de la présentation du budget 2025 qu'il y ait des investissements rentables et au profit de la planète. Une année plus tard, il n'y a toujours rien. Faire sauter le frein à l'endettement pour une salle de gym – et du parascolaire mais sans chauffage à distance – c'est acceptable au niveau de la formation et des prestations aux habitants. Par contre, nous ne trouvons absolument rien au niveau des investissements qui permettent d'économiser de l'argent et du CO₂. Nous espérons donc que lorsque de tels projets arrivent, et le PVL s'attellera à ce que cela vienne à l'agenda politique de notre exécutif, le législatif saura aussi voir qu'un projet d'envergure peut être doublement utile. Au final, malgré la temporalité pour la présentation de ce rapport, que nous déplorons grandement, le groupe des Vert'Libéraux acceptera le renoncement au frein à l'endettement pour le crédit d'investissement de CHF 21'500'000.-. Je vous remercie pour votre attention. »

M. P. Ginggen : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, ce point a été longuement discuté au sein du Groupement et en a laissé quelques-uns perplexes. Finalement, dans le but de ne pas bloquer le budget 2026 et pour la bonne marche de notre commune, afin d'avancer avec ce projet de double salle de gymnastique de Bevaix qui fait beaucoup parler, le Groupement acceptera ce rapport à sa majorité. Cependant, comme mentionné dans le rapport, nous sommes très soucieux de l'augmentation de la dette communale et espérons que celle-ci soit freinée. Merci pour votre attention. »

M. D. Bubanec : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le PLR aurait tout d'abord une question au Conseil communal afin d'être sûr d'avoir bien compris la partie en gras dans le point 3 du rapport. Il est mentionné : « Il est important de préciser que cette dérogation vaut pour toute la durée des travaux de la salle de gymnastique de Bevaix, de sorte que le Conseil communal ne pourra pas revenir ultérieurement auprès de votre autorité pour ce même objet. » Est-ce que le Conseil communal peut clarifier ce que cela veut dire exactement ? Est-ce que, par exemple, si cette proposition était refusée cette année, est-ce que le Conseil communal peut revenir en 2027 pour une demande de dérogation, de reconsideration de la salle de gym dans le frein à l'endettement ? »

M. F. Nussbaum : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, non, c'est bien marqué dans l'article, c'est pour tout l'ensemble des travaux. Donc ce n'est pas quelque chose à tiroir, une année on fait, une année on ne fait pas, on le fait normalement, comme il a été cité tout à

l'heure, on pourrait le faire lorsqu'on demande le crédit au départ, et ça se fait sur toute la durée de la réalisation de l'objet. »

M. D. Bubanec : « *Je suis surpris, j'ai téléphoné aujourd'hui à l'Office des communes et il semblerait que l'on puisse, durant l'année du projet, à n'importe quel moment de la vie du projet, voter un... de sortir le projet du frein à l'endettement. À la connaissance de l'Office, il n'existe pas de principe dans les bases légales, pas d'exclusion qui limiterait le moment auquel il serait décidé d'exclure un projet du calcul du frein à l'endettement. »*

M. F. Nussbaum : « *Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, si l'on reprend l'article, il est bien marqué que c'est pour les grands ouvrages, les collèges, STEP, CAD, etc. et ceci pour la durée des travaux de l'équipement. Après, on peut l'interpréter en demandant peut-être à d'autres personnes mais il faudrait qu'on demande uniquement à la personne, on est tous ensemble, qu'on ait la même réponse. »*

M. M. Rognon : « *Juste pour apporter un élément peut-être plus juridique mais les dérogations de frein à l'endettement, c'est le Conseil général qui les votent par le biais du règlement sur les finances. Donc le Conseil général est plus restrictif dans sa réglementation. À titre d'exemple, la Ville de Neuchâtel a renoncé au frein à l'endettement jusqu'en 2033. C'est leur règlement, l'Office des communes a juste beau accepter cet état de fait parce que c'est vous qui êtes souverains. Là, en l'occurrence, notre règlement laisse porter à croire qu'en fait on devrait, et cela n'a pas été le cas effectivement, faire voter aux deux-tiers l'objet qui sera soumis à dérogation. C'est ce qu'il se passe dans d'autres communes, nous n'étions pas tellement rompus à cet exercice-là, malheureusement, une erreur de notre part, clairement. Par contre, là en l'occurrence, dès le moment où nous aurons bouclé les comptes 2025 et enregistré les dépenses de la salle, on ne peut pas le retirer ultérieurement, cela serait un petit peu piper les dés. »*

M. D. Bubanec : « *Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, nous y sommes. La planification financière l'annonçait depuis plusieurs années, la détérioration de notre capacité à financer les investissements. Cela se concrétise aujourd'hui avec la demande de dérogation au frein à l'endettement qui nous est soumise. Les emprunts auront doublé entre 2021 et 2026 lorsqu'ils avoisineront les CHF 55 millions. Passées à la moulinette du calcul du frein à l'endettement, ces évolutions induisent une chute de notre potentiel d'investissement. Il était illimité en 2022, atteignait encore CHF 22 millions en 2024 et plus que CHF 8,5 millions en 2026 et il va encore diminuer. Le constat est donc simple : on ne peut plus répondre positivement à toutes les idées émises. Le Sonderfall de La Grande Béroche n'existe plus. Nous allons devoir commencer à travailler de la même manière que les autres communes, à savoir faire des choix et prioriser. Notre commune se trouve à un moment charnière qui exige des actions rapides. À cet égard, le PLR salue le premier effort de baisse des investissements consenti par le Conseil communal lors de ses discussions budgétaires avec la COFI, de même que sa volonté de travailler avec cette commission sur l'élaboration d'une stratégie financière qui est plus que nécessaire. Considérant la nouvelle donne dans laquelle nous nous trouvons, le PLR considère cependant qu'un pas supplémentaire aurait dû être fait. Le budget d'investissement proposé est trop élevé de CHF 1,4 million pour répondre aux limites du frein à l'endettement. Constatant qu'un taux de réalisation du budget d'investissement de 80 % implique une non-réalisation de projets à hauteur de CHF 2,5 millions, il semblait raisonnable de demander au Conseil communal d'identifier les projets vraiment réalisables en 2026, de revoir le budget en ce sens puis de se focaliser sur sa réalisation. Ainsi, plus besoin de déroger au frein à l'endettement en 2026 et ce sans impact significatif sur les prestations offertes et sans ralentir la construction de la salle de gym de Bevaix. Une solution win-win en prime avec un message fort à l'attention de tous. Cela aurait été l'idéal si on avait pu déroger en 2027 au frein à l'endettement. Nous regrettons que cette demande de frein à l'endettement vienne à ce moment et que l'on ne puisse pas le faire dès 2027. Cependant, le Conseil communal nous informe qu'un même objet ne peut pas être repoussé une seconde fois, ... OK. On regrette que cela ne puisse pas être fait en 2027 et donc le PLR laissera le vote libre sur ce sujet. »*

Mme M. Cuche : « *Je souhaite répondre à mon collègue PLR. En entendant ce qu'il a pu nous donner comme explications, j'ai eu des réminiscences un petit peu d'une certaine soirée, qu'on avait passée ici même, aussi en fin d'année, où le PLR avait été très content et fier de pouvoir*

nous baisser de 3 points d'impôt et j'entends maintenant des plaintes, j'entends l'information qu'en fait c'était connu et couru d'avance que la santé économique de notre commune, on pouvait s'y attendre en gros et je voulais juste rappeler cela et trouver, de nouveau, encore une fois, que c'était assez ironique cette manière de procéder. Merci. »

M. D. Bubanec : « *Lorsque le PLR a proposé cette baisse d'impôt, les coûts de fonctionnement de la commune étaient à un certain niveau. Cette baisse d'impôt a un impact d'à peu près environ CHF 1,1 million par année. Elle a été proposée en 2023, donc si on cumule les impacts jusqu'en 2025, nous sommes à CHF 3,4 millions de baisse, enfin de non augmentation des impôts. Pendant cette même période, l'évolution des coûts directs maîtrisés par notre commune, soit les charges de personnel et les biens, services et marchandises, a eu un impact presque deux fois plus important. En effet, sur la même période, ces coûts ont augmenté d'une manière cumulée de CHF 6,4 millions. Merci. »*

La présidente, **Mme M. Petitpierre**, rappelle que ce point doit être accepté à la majorité des deux-tiers des membres présents, c'est-à-dire **27 voix** pour. Les abstentions sont considérées comme des voix contre.

M. Jacques Reift donne lecture de l'arrêté.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif au renoncement du respect de la limite du degré minimal d'autofinancement des investissements nets du patrimoine administratif en fonction du taux d'endettement net pour le projet de la double salle de gymnastique de Bevaix est accepté par 33 voix pour et 7 abstentions.**
- c) **Arrêté relatif à un crédit d'engagement global de CHF 1'563'500.- porté au budget des investissements 2026 et limité aux exercices comptables 2026 et 2027**

Mme M. Petitpierre demande si l'entrée en matière de ce sous-point est combattue. Ce n'est pas le cas.

Mme M. Petitpierre passe en revue les 45 points et les groupes sont invités à intervenir lorsqu'ils le souhaitent :

Point 3 : SIRH (programme ressources humaines)

Mme R. Claudio : « *Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, je voulais juste savoir quel développement serait fait ? Parce que pour CHF 19'000.-, je pense qu'il y a un développement qui doit être fait ou un achat ou quelconque et je voulais juste savoir, le PLR voulait savoir de quoi il s'agissait. »*

M. H. Assumani : « *Les CHF 19'000.- sont destinés pour le développement de l'outil. Aujourd'hui, nous avons un outil qui, ce qu'on veut développer en fait... le SIRH en fait est un outil, ce qu'on veut mettre en piste, cela concerne tout ce qui est la gestion, le programme d'évaluation du personnel, les absences, tout ça. Le reste, nous l'avons déjà. »*

Mme R. Claudio : « *C'est en fait un module informatique supplémentaire ? Pour les compétences, les évaluations, etc. ? Merci. »*

M. H. Assumani : « *Voilà, c'est ça. »*

Point 7 : aménagement jardin public Saint-Aubin-Sauges

Mme C. Charmillot : « *Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, pour ce projet, donc il n'est pas du tout remis en question, cependant il nous paraît peut-être souhaitable qu'une commission soit chargée de l'étudier notamment concernant le choix du modèle. »*

M. M. Rognon : « *Cette demande émane de l'assemblée villageoise alors, oui, pourquoi pas une commission en plus de l'assemblée villageoise pour choisir le modèle du kiosque à musique, je n'y suis pas du tout opposé. »*

Point 11 : Plantation d'arbres

M. G. Pierrehumbert : « Madame la présidente, concernant ces plantations d'une quinzaine d'arbres pour CHF 35'000.-, cela représente CHF 2'333.33 l'arbre. J'aurais voulu connaître des informations complémentaires de ce qui découlait de ce tarif, merci. »

M. M. Rognon : « Merci pour la question. Effectivement, on aurait peut-être dû être moins précis parce que de mentionner une quinzaine d'arbres, en fait l'idée de ce crédit-là, c'est un crédit qu'on puisse utiliser sur opportunités. On a estimé, on n'aurait pas dû mettre 15 parce que, effectivement, CHF 2'333.- c'est un peu excessif pour un arbre mais c'est pouvoir en planter en fonction des opportunités et c'est clair qu'en fonction des commandes, les rabais sur les plantes sont assez conséquents. Donc on fera attention dans la gestion de cette ligne. »

Point 23 : Plan de mobilité pour La Grande Béroche

M. B. Schumacher : « Madame la présidente, un plan de mobilité pour la commune sera indispensable mais actuellement, il y a un projet de loi en traitement au Grand Conseil, le 23.146, qui stipulera quels critères devront être respectés parce que ces services de mobilité auront un côté contraignant, nous les avons introduits dans notre PAL, attendons avant de faire une étude qui ne correspondrait pas à la loi qui va sortir d'ici quelques années. »

M. Th. Pittet : « Merci Madame la présidente, effectivement, ce que dit M. B. Schumacher est tout à fait exact. Ce n'est pas un problème si cette dépense se fait en 2027 en fonction de l'actualité, notamment l'actualité législative du Canton. Donc si cela est le souhait du Conseil général, pour moi ce n'est pas un stress de devoir faire absolument cette étude en 2026. »

Point 34 : Caméra eaux usées

Mme C. Charmillot : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, nous avons connaissance que l'ex commune de Saint-Aubin-Sauges possédait une telle caméra. Nos questions sont donc les suivantes : qu'est-elle devenue ? A-t-elle été beaucoup utilisée ? Et, sinon, de quel type de caméra projetez-vous l'acquisition car le montant de CHF 25'000.- nous paraît très élevé. »

M. M. Rognon : « Alors, pour rassurer le groupe PLR par rapport à ça, il n'est pas question de se substituer à des entreprises privées qui font les contrôles de caméra. L'idée est de vraiment pouvoir aussi aider notre population qui, des fois, a des petits problèmes de connaissance de réseaux. Les canalisations souterraines, en tout cas dans le cadastre, ne sont pas souvent très précises et nous avons très souvent recours à des contrôles caméra qui sont très, très court sur des parcelles privées ou à cheval avec le domaine public. Je n'ai pas connaissance de celle qui existe pour Saint-Aubin-Sauges, je ne sais pas où elle est et ce qu'il en a été fait ; en tout cas, nous avons le besoin d'en acheter une donc c'est ce que nous proposons. Après, le type, je n'ai pas de réponse à apporter, le montant a peut-être été légèrement surévalué. »

Mme C. Charmillot : « Je peux juste compléter : si le montant a été vraiment très évalué, alors je recommande quand même que cela soit bien analysé. »

M. M. Rognon : « Oui, tout à fait, alors la règle d'or est d'offrir la meilleure prestation au meilleur coût, on ne va pas s'offrir une Rolls-Royce si ce n'est pas nécessaire. »

Mme C. Charmillot : « Je vous remercie. »

M. F. Nussbaum : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, donc le Conseil communal présente un crédit d'engagement d'un montant de CHF 1'563'500.- inscrit au budget des investissements 2026. Ce crédit est strictement limité aux exercices 2026 et 2027, période durant laquelle les dépenses prévues devront être engagées et réalisées. Ce financement vise à permettre la mise en œuvre des projets planifiés dans le cadre du programme d'investissement, conformément aux besoins identifiés et aux priorités fixées par

la Commune. Le Conseil communal vous invite à prendre connaissance du présent rapport et à approuver le crédit d'engagement tel que proposé. Merci pour votre attention. »

Mme Z. Nater : « *Madame la présidente, chères et chers collègues, le groupe Socialiste validera le rapport concernant le crédit d'engagement porté au budget des investissements 2026. Le groupe tient toutefois à souligner son léger malaise avec le fait que de nombreux projets sont plutôt similaires les uns, les autres comme les différents aménagements des espaces publics et place de jeux. De plus, nombreux de ces projets sont en réalité de l'entretien d'espaces et de matériel sans être de réels investissements en tant que tels mais nous sommes évidemment conscients que le fonctionnement est ainsi. Et c'est évidemment sans compter le nombre de demandes d'études important, mais en verrons-nous les résultats un jour ? Voilà quelques questionnements de la part du parti Socialiste, qui ne remettent pas en cause l'approbation du rapport à l'unanimité mais que nous souhaitions soulever en plénum. Merci de votre attention. »*

M. C. Weibel : « *Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le Groupement de La Grande Béroche a pris connaissance avec beaucoup d'intérêt de la longue liste des investissements 2026. Nous sommes d'avis qu'une diminution de la voilure s'impose pour le futur, si on se réfère au point précédent, et qu'il faudra se limiter à ce qui est nécessaire et urgent. Bien que certains points ne nous paraissent pas urgents et que les nombreuses études ne vont pas forcément déboucher sur un investissement dans l'immédiat au vu de notre capacité d'investissement dans le futur, le Groupement acceptera ce crédit d'engagement global. Merci de votre attention. »*

Mme N. Burri : « *Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, nous avons pris connaissance des informations concernant les crédits d'engagement pour les exercices 2026 – 2027. Certains points ont été commentés au sein de notre groupe, et il en ressort que le groupe des Vert'Libéraux acceptera cet arrêté dans son entier, en appréciant la transparence de cette présentation. »*

M. Jacques Reift donne lecture de l'arrêté.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à un crédit d'engagement global de CHF 1'563'500.- porté au budget des investissements 2026 et limité aux exercices comptables 2026 et 2027 est accepté par 39 voix pour et 1 abstention.**

d) Adoption du budget 2026

Mme M. Petitpierre demande si l'entrée en matière de ce sous-point est combattue. Ce n'est pas le cas.

Mme M. Petitpierre passe en revue le budget par chapitre et invite les groupes à intervenir s'ils ont des questions.

M. B. Schumacher : « *Madame la présidente, j'ai des questions, c'est dans le rapport, aux pages 8 et 9. Dans le rapport du Conseil communal, oui, tout à fait. Alors, à la page 6 tout d'abord, « 3290 Relations publiques – frais de réception », alors est-ce qu'on pourrait savoir qui sont les partenaires qui nécessitent CHF 10'000.- de plus en frais de réception ? »*

M. H. Assumani : « *Madame la présidente, le Conseil communal a l'habitude, à chaque législature, d'inviter des partenaires. Les partenaires qu'on invite sont ceux de l'Etat, les entreprises qui travaillent avec nous et nous organisons une réception une fois par année et c'est vrai, nous avons mis un montant de CHF 10'000.-, mais c'est un montant global. »*

M. B. Schumacher : « *Il est de CHF 25'000.- le montant global. »*

M. H. Assumani : « *Les CHF 10'000.- sont pour la réception de nos partenaires et l'autre montant, c'est tout ce qui concerne les réceptions sociétés locales, les manifestations locales en fait, cela peut être les relations publiques avec la réception des jubilaires, il y a plein de manifestations là-dedans en fait, c'est vraiment une enveloppe globale. Mais il y a ces CHF 10'000.- en plus. »*

M. B. Schumacher : « Compris. Au « 6150 Routes communales » : on retrouve le point « Entretien et curage des ruisseaux » qui passe de CHF 30'000.- à CHF 40'000.- et nous venons de voter aussi un crédit supplémentaire de CHF 40'000.- permettant de réaliser des entretiens majeurs dans les cours d'eau et d'investir rapidement en cas de problème lié à leur gestion, quelle est la différence entre ces deux crédits et pourquoi est-ce qu'on ne met pas directement CHF 80'000.- au budget ? »

M. M. Rognon : « C'est plus une question de technique financière. L'entretien courant qu'on pourrait voir financier ici c'est un entretien qui est plutôt léger, qu'on réalise en louant une machine pour pouvoir enlever des embâcles, des fois aussi en confiant des mandats à l'externe, en gros de l'entretien qui pourrait être qualifié de courant. Les dépenses d'investissement sont des montants plus conséquents comme nous avons pu le faire dans le cas du curage de l'Argentine, qui était un montant bien plus conséquent, qui reste, je dirais, de l'entretien courant mais de l'entretien plus lourd et la LFinEC nous oblige de passer ces montants-là par de l'investissement parce qu'ils doivent être amortis. Est-ce que ça répond aux questions ? »

M. B. Schumacher : « Merci. Je continue à la page 7, « Gestion des déchets ménages – Compostage (ramassage et traitement) » : là, il y a une augmentation de CHF 20'000.- et c'est prévu pour la mise en place d'un service porte-à-porte. La commission technique planche sur ce dossier depuis quelques séances, nous avons demandé le retrait de deux demandes de crédit, donc dans la liste des petits crédits que nous venons de traiter, de CHF 40'000.- et CHF 50'000.- destinés à cette future collecte porte-à-porte de la liste de ces petits crédits. Nous attendons un rapport complet sur cette future et nouvelle pratique qui fera l'objet d'une demande de crédit global incluant les coûts de la mise en place de cette récolte de déchets. Cette augmentation du compte anticipe ce rapport et ne respecte pas tout à fait le vœu de la commission technique. »

M. M. Rognon : « Effectivement, c'est un montant que nous aurions pu juste accepter au moment du bouclage des comptes si votre autorité accepte le rapport qui vous sera présenté à la merveilleuse date du 16 février 2026. Il a effectivement été discuté en commission technique de retirer les deux crédits limités à l'exercice liés au ramassage en porte-à-porte pour faire un rapport complet, qui repassera encore en commission technique en début d'année, et pour faire valider, en fait, ce nouveau système de ramassage par votre autorité. On pourrait, effectivement, amender, je dirais, en tout cas, ce n'est pas l'acceptation de cette ligne budgétaire qui fait qu'on va changer le mode de ramassage. Nous avons un peu anticipé pour aussi pouvoir planifier les attributions à la réserve et, respectivement, les prélèvements à la réserve. On pourrait l'enlever, si vous souhaitez l'amender, je n'en tiens absolument pas ombrage mais je pense que ça ferait beaucoup de travail administratif. Si mes explications suffisent à vous convaincre, je vous propose d'en rester là. »

M. B. Schumacher : « Les explications nous suffisent largement, merci. »

La présidente, **Mme M. Petitpierre**, propose de passer page par page pour la classification fonctionnelle.

M. Th. Rothen : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, juste un souci de clarification. Dans la classification fonctionnelle que nous avons, sous le chiffre « 3291 Politique culturelle », nous avons CHF 0.-. Est-ce que ce texte sera amendé pour tenir compte des CHF 40'000.- que nous venons de voter ou est-ce que ça va d'office ? »

M. S. Tamburini¹ : « Il faudra augmenter l'arrêté de CHF 40'000.- de charges. L'arrêté sera représenté devant votre autorité en tenant compte de l'augmentation de CHF 40'000.- de charges, qui a été votée précédemment. Étant donné que la ligne budgétaire a été acceptée, il faudra voter ce soir un budget corrigé. »

La présidente, **Mme M. Petitpierre**, propose de procéder de la même manière pour la classification par nature ainsi que pour les indicateurs financiers.

¹ Chef du Service des finances

M. J. Noyer : « Madame la présidente, une question sur le crédit d'engagement, les crédits d'engagement, est-ce que je peux la poser ? Qui est à la page 80. Nous avons une étude pour le Closel que nous avons votée l'année passée. Que peut nous dire le Conseil communal sur l'étude de revalorisation du Closel ? Lors du vote de ce crédit en 2024, il était prévu que cette étude permette d'obtenir une fourchette de prix afin d'adapter ce bâtiment aux normes du parascolaire. Or, comment cette étude va-t-elle être articulée avec le projet de la salle de gym de Bevaix qui inclura le parascolaire désormais ? »

Mme C. Muster : « Merci beaucoup pour votre question. Actuellement, le crédit n'est pas utilisé étant donné que nous allons retravailler sur la structure parascolaire dans le cadre du projet de la salle de gym, nous n'avons pas pris le temps pour refaire cela. »

La présidente, **Mme M. Petitpierre**, reprend la partie liée au budget des investissements qui n'avait pas encore été discutée.

M. F. Nussbaum : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le budget se veut prudent et s'inscrit dans une tendance objective malgré les incertitudes actuelles. Le Conseil communal présente un budget 2026 déficitaire à hauteur de CHF 1'294'489.- pour un volume d'investissement de CHF 11,4 millions. Une augmentation des recettes fiscales de CHF 31,2 millions par rapport au budget 2025 constitue un élément réjouissant. Toutefois, cette perspective est atténuée par une hausse de charges, notamment dans le domaine formation, social et missions de secours, pour un montant de CHF 1,2 million. Ces investissements planifiés visent principalement à maintenir la qualité du patrimoine communal ainsi qu'à améliorer les infrastructures destinées à la population. De plus, nous avons reçu, par rapport au budget de l'État, il y a quelques jours, que nous aurons une augmentation des charges du social de CHF 105'000.- précisément. Donc le Conseil communal vous propose de valider le budget 2026 tel que présenté. Merci de votre attention. »

M. C. Weibel : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le Groupement de La Grande Béroche a étudié attentivement le budget qui nous est soumis ce soir. Nos remarques formulées précédemment restent valables. Nous demandons au Conseil communal d'être attentif aux dépenses et à une gestion rigoureuse du denier public pour que la santé financière de la commune ne se péjore pas. Le Groupement acceptera le budget tel que présenté. Nous en profitons également pour remercier toutes les personnes qui se sont impliquées dans l'établissement de ce budget. Merci de votre attention. »

M. J. Noyer : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe des Vert'Libéraux ne peut pas se satisfaire d'un budget 2026 qui se contente de gérer le quotidien sans traduire, noir sur blanc, une vision climatique et de durabilité à la hauteur des enjeux et des compétences communales. Un budget, ce n'est pas seulement une addition de lignes comptables, c'est l'acte politique central de l'année, celui qui devrait décliner les axes stratégiques du Conseil communal, en cohérence avec le programme de législature et les objectifs cantonaux et fédéraux de neutralité carbone. Or, dans ce projet, il n'y a ni objectifs chiffrés de réduction des émissions ni priorisation explicite de projets de mobilité douce, de rénovation énergétique ou d'adaptation climatique, alors que le Plan climat cantonal rappelle le rôle clé des communes. Les Vert'Libéraux saluent certes la présence d'un crédit d'investissement lié à l'obtention du label « Cité de l'énergie », intégré dans l'enveloppe de CHF 1,5 million déjà votée, mais cela ne constitue qu'un outil parmi d'autres et ne remplace pas une stratégie globale, assortie d'indicateurs et de jalons. Sans planification claire, ce label risque de devenir un exercice d'image plutôt qu'un levier pour transformer en profondeur le parc bâti, les infrastructures et les comportements sur la durée. Les comptes récents montrent une augmentation continue des frais de chauffage dans les charges de fonctionnement, ce qui signifie concrètement que la commune consomme davantage d'énergie ou reste exposée à des vecteurs trop carbonés et trop volatiles. Dans un budget qualifié de « contraint », il est paradoxal de ne pas saisir cette marge de manœuvre structurelle : chaque franc économisé durablement sur les énergies fossiles est un franc libéré pour des prestations à la population, sans compter le bénéfice climatique. Pour une commune de la taille de La Grande Béroche, des mesures comme des plans de rénovation systématiques du patrimoine, le passage prioritaire aux énergies renouvelables, l'optimisation de la régulation des bâtiments ou le développement réseaux de chaleur auraient dû apparaître clairement dans le budget 2026, ou

au minimum dans une annexe stratégique avec des jalons pluriannuels. Les Vert'Libéraux demandent que, d'ici au prochain exercice, le Conseil communal présente une trajectoire chiffrée de baisse des consommations énergétiques de ses bâtiments et infrastructures, avec des indicateurs suivis annuellement par le Conseil général. De plus, lors d'un événement « Apéro & Co », il a été présenté le potentiel de l'intelligence artificielle et d'un outil interne susceptible de rendre l'administration plus efficace, plus réactive et plus transparente. Pourtant, aucune trace concrète de cette ambition ne figure dans le budget : ni crédits de mise en œuvre, ni plan de formation, ni gains d'efficience attendus ne sont explicités dans les charges ni dans les investissements. Pour le groupe des Vert'Libéraux, l'innovation numérique n'est pas un gadget, mais un levier pour libérer du temps administratif, concentrer les ressources humaines sur les tâches à forte valeur ajoutée et améliorer le pilotage des politiques publiques, y compris climatiques. Le groupe demande donc que l'exécutif précise, avant le prochain budget, un plan d'intégration progressive de l'intelligence artificielle dans l'administration (processus ciblés, enveloppe financière, indicateurs d'efficience) et présente au Conseil général un premier bilan d'expérimentation dans un ou deux services pilotes. En l'état, le budget 2026 nous apparaît comme un budget de gestion, pas comme un budget de transition, ni sur le climat ni sur l'innovation administrative. Dans un environnement financier fragile, la responsabilité politique n'est pas de repousser les investissements structurels sur l'énergie, le climat et l'efficience, mais au contraire de les cibler et de les articuler clairement afin qu'ils réduisent les charges futures et renforcent la résilience de la commune. Vous comprendrez donc qu'en l'état, le groupe des Vert'Libéraux ne peut soutenir un budget déficitaire si celui-ci ne s'inscrit pas clairement dans une trajectoire d'assainissement climatique et de modernisation de l'administration ; à défaut de ces garanties et d'engagements précis de la part du Conseil communal, il lui sera difficile de l'accepter. Les Vert'Libéraux invitent donc l'exécutif à revenir rapidement avec une feuille de route climat-énergie et un plan d'action intelligence artificielle articulés au budget afin que La Grande Béroche se donne réellement les moyens de ses ambitions pour les générations futures. Nous précisons encore que les objets de nos demandes seront thématisés dès le début de 2026. Merci de votre attention »

M. J. Lopes de Jesus : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, est-ce qu'on peut revenir sur la page 72 ? Pourquoi les jetons de présences des commissions et du Conseil général ont été réduits ? Ils ont passé de CHF 85'000.- à CHF 80'000.-. Est-ce qu'on cherche à réduire le Conseil général, à faire moins de commissions ? »

M. H. Assumani : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, nous n'avons pas réduit les jetons de présences, on a juste calculé ce qui a été utilisé en fait. S'il y a plus de séances de commissions, les jetons on va les voir au niveau des comptes. Là, nous avons pris ce qui a été comptabilisé dans les comptes 2024, c'est ce qu'on a mis comme résultat et s'il y a plus de commissions, on adaptera. »

M. J. Lopes de Jesus : « Merci, mais pas de nous négliger. »

M. A. Logatto : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe Socialiste a examiné en détail le projet du budget 2026 pour notre commune. Après analyses et discussions, notre groupe a décidé d'accepter le budget 2026 tel qu'il est proposé par le Conseil communal. Malgré les évolutions que le budget connaît par rapport à 2025, notamment en matière de charges de personnel, de charges de transfert et de recettes fiscales, notre groupe constate au final que le résultat global du budget de fonctionnement s'établit à nouveau sur un excédent de charges proche de celui de l'année précédente. Considérant que notre commune possède une fortune importante, qu'elle n'a jamais enregistré de déficit dans la réalité des comptes et que les comptes sont généralement meilleurs que le budget, notre groupe considère qu'il n'est pas nécessaire de prévoir dans l'immédiat des mesures visant à améliorer le résultat de la commune. Nous sommes toutefois d'avis qu'une attention particulière devra être portée au résultat des comptes 2025 à venir et par la suite à l'élaboration du prochain budget. Au-delà de la problématique déjà évoquée précédemment en matière d'endettement et d'investissement, il s'agira dans les années à venir de relever le défi, de maintenir une situation financière saine également en matière de fonctionnement de la commune, tout en gardant la qualité des prestations offertes à la population. Merci pour votre attention. »

M. S. Lutz : « Madame la présidente, chers collègues, le groupe PLR soutiendra l'adoption du budget 2026. Nous demandons néanmoins au Conseil communal qu'une gestion financière rigoureuse soit mise en place avec la commission financière et ce dès début 2026. Merci. »

M. Jacques Reift donne lecture de l'arrêté.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à l'adoption du budget 2026 est accepté par 36 voix pour, 1 abstention et 3 voix contre.**

6. Rapport du Conseil communal relatif à la planification financière 2026 – 2029

Mme M. Petitpierre demande si le Conseil communal souhaite apporter des informations.

M. F. Nussbaum : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, donc en référence du tableau de bord financier et des tâches, élaboré sur la base des éléments connus à ce jour et intégrant des hypothèses d'évolution annuelles, nous vous présentons un outil de suivi sur la forme d'un tableau de bord de référence. Le plan financier doit être considéré comme un instrument d'aide à la décision permettant d'anticiper les besoins futurs et d'orienter des choix stratégiques de la commune. Je vous remercie de votre attention. »

7. Rapport du Conseil communal concernant une demande de crédit de CHF 70'000.- pour la restauration de la fontaine de la laiterie à Montalchez

Mme M. Petitpierre demande si l'entrée en matière est combattue. Ce n'est pas le cas.

M. M. Rognon : « Je vais faire très court. Donc, cette fontaine, à l'instar de toutes les fontaines de notre commune, est un élément patrimonial important qui est recensé et classé. Donc avec l'Office cantonal de préservation du patrimoine, nous avons travaillé pour pouvoir restaurer complètement cette fontaine et pour pouvoir assurer sa pérennité et son intégration harmonieuse dans l'espace public. Après avoir consulté la commission technique, nous avons présenté ce projet à l'assemblée villageoise de Montalchez qui s'est prononcée en faveur de la suppression du bassin en béton pour y installer du mobilier urbain et aussi de l'ombrage pour les habitants et les habitantes. Nous avons reçu aussi un préavis favorable de la commission technique, raisons pour lesquelles je vous invite à accepter cette demande de crédit. Merci. »

M. S. Saam : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le PLR a pris connaissance avec intérêt de la demande de crédit et des éléments y afférant. Nous l'accepterons à l'unanimité. À titre personnel, je me réjouis, à défaut d'être flou, d'aller trouver un peu d'eau à son nouveau goulot. »

Mme N. Burri : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, nous avons pris connaissance de la demande de crédit de CHF 70'000.- pour la réfection de la fontaine de la laiterie de Montalchez. L'objet, avec ses trois variantes, a été soumis à l'assemblée villageoise, qui est la première concernée par ce projet. Nous trouvons le résultat de cette consultation particulièrement intéressant. Le groupe des Vert'Libéraux soutiendra ce projet à l'unanimité. Merci. »

M. Th. Rothen : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le 15 mars 2021, il y a plus de quatre ans déjà, nous votions un crédit de CHF 65'000.- pour l'aménagement d'une place de jeux à Montalchez. Ce crédit ne figure que pour rappel dans la planification financière 2026 – 2029 donc il ne faut pas s'attendre à ce que cela soit fait avant 2030 ou plus tard. Ce soir, pour le même village, ce sont CHF 70'000.- que l'on demande porter au Conseil communal pour la rénovation et la mise en valeur de la fontaine de la laiterie. Le groupe Socialiste soutiendra ce projet mais espère que le premier projet, certainement plus impactant pour les enfants du village et l'école, ne soit pas, un jour, enterré pour des motifs d'économie financière. »

M. J. Lopes de Jesus : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le Groupement a voté favorablement à cette demande de crédit de CHF 70'000.- Et, personnellement, j'estime

que ce genre d'objet, c'est vraiment l'objet, ça représente la beauté d'un village. Et c'est quelque chose que je respecte l'assemblée villageoise de Montalchez, jamais de ma vie je n'aurais pu voter contre. Pour cette raison, nous sommes à 100 % favorables. Même si ça gêne. »

M. Jacques Reift donne lecture de l'arrêté.

➤ **Soumis au vote, l'arrêté relatif à une demande de crédit de CHF 70'000.- pour la restauration de la fontaine de la laiterie à Montalchez est accepté à l'unanimité.**

8. Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit d'un montant de CHF 1'155'000.- pour la construction d'une mini-STEP à Vernéaz (mesure M4 PGEE)

Mme M. Petitpierre demande si l'entrée en matière est combattue. Ce n'est pas le cas.

M. M. Rognon : « *Merci Madame la présidente, comme vous l'avez mentionné, c'est la mesure M4 du PGEE de Vaumarcus et Vernéaz qui prévoyait que Vernéaz devait soit se raccorder au réseau du village de Vaumarcus, ou, soit épurer sur site via une mini-station. Ces deux variantes ont été étudiées et au terme des analyses techniques, financières et territoriales, la mini-STEP s'est imposée comme la solution la plus pertinente. Il restera cependant nécessaire de créer des réseaux d'eaux usées nécessaires à l'acheminement vers la station d'épuration. Nous profiterons également de renouveler la conduite d'eau potable. En validant ce crédit d'engagement, vous permettez de mettre fin à une situation d'assainissement qui ne peut plus durer mais également de soutenir l'évolution du hameau de Vernéaz, notamment par le projet de rénovation de son patrimoine bâti. Ce village était principalement agricole, l'est toujours, mais, forcément, les activités agricoles sont moindres et il y a une légère densification qui, actuellement, se trouve légèrement bloquée faute d'assainissement. Je vous remercie pour votre attention et je reste à disposition pour toute question. »*

M. B. Schumacher : « *Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, encore une fois, c'est moi qui rapporte. Beaucoup de questions ont été posées au sein de notre groupe sur ce projet de mini-STEP à Vaumarcus. Toutes ces questions avaient préalablement fait l'objet de nombreuses discussions en commission technique. Coûts d'investissement, coûts de fonctionnement, durée de vie de l'installation, état de l'eau à la sortie, rien ne nous permet de s'opposer à cette solution. Le Service technique nous a fourni des garanties après avoir visité une telle installation, en fonction dans notre canton. La seule inconnue : de nouvelles normes « vertes ou très vertes » vont-elles voir le jour ces prochaines années. Par exemple obligeant un raccordement à une STEP pour le traitement des micropolluants. Comme personne ne peut y répondre, le PLR acceptera cette demande de crédit et espère que cette mini-STEP sera durable. Merci. »*

M. L. Affolter : « *Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, à première vue, cette STEP qui ne desservira que le hameau de Vernéaz peut sembler être un investissement somptueux. Mais en ne retenant que l'installation elle-même, sans les travaux concernant le réseau inexistant d'eaux usées auquel il aurait fallu consentir dans tous les cas, le coût par résident n'est qu'environ 2,5 fois plus important que la future STEP centralisée de notre commune. Comme l'a retenu la commission technique, cette solution offre une solution satisfaisante en regard de l'urgence pour proposer un traitement des eaux usées dans ce coin isolé de notre commune. Cette STEP ne pourra pas offrir totalement les mêmes qualités opérationnelles (telles que contre les microplastiques), nous invitons les habitants et les habitantes de Vernéaz à continuer d'être des acteurs parcimonieux, en choisissant judicieusement les produits qu'ils rejettent dans les eaux. À l'image que la meilleure énergie est celle qu'on ne consomme pas, les meilleures ressources d'eau sont celles que nous ne polluons pas. Le groupe Socialiste soutiendra unanimement cette demande de crédit. Merci. »*

M. P. Ginggen : « *Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, le Groupement a étudié ce rapport et l'acceptera à l'unanimité. Merci. »*

M. N. Dujacquier : « Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, Madame la conseillère communale, Messieurs les conseillers communaux, nous arrivons, groupe des Vert'Libéraux, comme les carabiniers d'Offenbach, n'étant pas dans la commission technique et, donc, nous découvrons le rapport et nous souhaitons quand même vous amener un élément de réflexion. Donc d'abord merci pour ce rapport concernant cette mini-STEP, pour CHF 1'155'000.-, et donc nous souhaitons ouvrir une perspective complémentaire compatible avec les exigences de l'assainissement mais porteuse d'opportunités nouvelles pour Vernéaz : l'étude alternative d'un type de lagunage naturel. Non pas pour bloquer le projet, mais pour enrichir la réflexion et garantir que la solution retenue soit la plus durable, économique et cohérente avec l'identité du hameau. Notre démarche ici est vraiment d'insister sur les opportunités qu'apportent les réflexions écologiques et économiques qui vont bien souvent de pair malgré ce qu'on entend souvent dans les médias. Donc dans un premier temps, le contexte : nous sommes dans un hameau agricole entre nature et héritage rural. Le rapport nous rappelle que Vernéaz est un ensemble d'une quinzaine de bâtisses, majoritairement agricoles, avec de faibles charges hydrauliques et une topographie favorable à des solutions douces puisqu'on a de la pente donc réseaux gravitaires, point bas naturel pour l'exutoire. Ce cadre fait de Vernéaz un lieu idéal pour devenir un démonstrateur communal d'assainissement régénératif. Alors pourquoi étudier le lagunage comme alternative ? Et bien parce que le lagunage est une technologie éprouvée, elle utilise des micro-organismes naturels : le soleil, les plantes aquatiques et la décantation naturelle. Ça permet d'épurer l'eau sans infrastructure mécanique complexe, donc sans moteur, sans consommation électrique et dans le contexte d'un hameau comme Vernéaz, il présente plusieurs avantages concrets. Ben d'abord :

- a) une solution très économique et à l'investissement et à l'exploitation. C'est comme vous gagnez au tirage et au grattage. Alors que la mini-STEP représente un investissement significatif, avec un système électromécanique nécessitant entretien, énergie, contrôles réguliers et télégestion, le lagunage – composé de bassins à faible profondeur – fonctionne sans moteurs, sans pompes, sans pièces d'usure. Les coûts d'exploitation peuvent être jusqu'à dix fois inférieurs dans des contextes comparables ;
- b) une infrastructure résiliente, robuste et « anti-fragile ». Donc contrairement aux systèmes électromécaniques (SBR, lits bactériens) dont le rapport montre la nécessité d'un suivi régulier de pompes, compresseurs et de recirculation, un lagunage tolère très bien les variations de charge, il ne tombe pas en panne en cas de coupure électrique, il se régénère naturellement. C'est une sécurité supplémentaire pour la commune sur le très long terme ;
- c) une intégration paysagère exemplaire : le rapport souligne que la mini-STEP sera installée sur une petite emprise souterraine ; un lagunage occuperait davantage d'espace, mais dans un hameau rural, cela peut devenir un atout esthétique, à condition qu'il soit bien conçu : des bassins intégrés dans le paysage, une végétation naturelle, un refuge pour la biodiversité et, potentiellement, un sentier pédagogique.

C'est une opportunité unique de créer un projet communal régénératif :

- a) faible coût en co-construction avec les habitants de Vernéaz : étant peu nombreux, les habitants pourraient être impliqués dans le processus de décision, ce qui renforcerait leur appropriation du projet et son amélioration, leur compréhension du système, leur responsabilité dans l'usage des réseaux (notamment l'interdiction claire des rejets chimiques) et leur sentiment de contribuer à un projet collectif positif ;
- b) c'est également un projet bénéfique pour la biodiversité puisque le bassin de lagunage attire oiseaux, amphibiens, polliniseurs et microfaune et flore aquatique. Cela transforme un équipement technique en biotope visible et valorisant ;
- c) cela peut être en lien avec l'agriculture : une réflexion pourrait porter sur l'utilisation des boues comme ressource, la production éventuelle de biogaz en lien avec les effluents agricoles, des synergies locales permettant de réduire les coûts et d'augmenter la circularité du système. Et puis, bien entendu, l'utilisation de l'eau potable pour l'irrigation.

Une alternative cohérente avec les orientations climatiques et territoriales ; les éléments présentés dans le rapport montrent que :

- la variante mini-STEP a été favorisée surtout pour des motifs administratifs et financiers à court terme ;

- la configuration agricole et naturelle du hameau permet d'envisager une solution locale simple.

Le lagunage est 100 % compatible avec la zone agricole, puisqu'il s'agit d'un dispositif paysager naturel, non mécanisé, et parfaitement proportionné à une charge de moins de 200 équivalents-habitants, seuil mentionné dans l'avis. Donc le PVL propose aujourd'hui que le Conseil communal étudie formellement une variante « lagunage régénératif » avec le soutien de la commission, on l'espère, incluant :

- une estimation du coût d'investissement et du coût annuel sur 25 ans ;
- une comparaison d'empreinte carbone ;
- un rendu paysager ;
- un processus de participation des habitants ;
- l'analyse des synergies agricoles ;
- et une évaluation de biodiversité.

Il ne s'agit pas de remplacer le projet présenté mais de s'assurer que Vernéaz pourra bénéficier de la meilleure solution possible, dans une vision de long terme, respectueuse de son identité et des principes de durabilité. En conclusion, Vernéaz est un lieu rare, un hameau préservé, au cœur d'un paysage agricole, avec une charge en eaux usées faible, et une communauté susceptible d'être associée à une démarche innovante et exemplaire. Le rapport du Conseil communal met en évidence des éléments techniques et financiers essentiels, que nous saluons. Mais il ouvre aussi une porte : celle d'un traitement sur site, local, simple. Je vous invite donc à ce que nous franchissions ensemble une étape supplémentaire : celle d'explorer un modèle d'assainissement qui soit non seulement conforme, mais aussi régénératif. Un modèle qui épure l'eau, embellit le paysage, renforce la biodiversité, responsabilise les habitants et montre que notre commune peut être pionnière dans la transition écologique et territoriale. Merci. »

M. Jacques Reift donne lecture de l'arrêté.

- Soumis au vote, l'arrêté relatif à une demande de crédit d'un montant de CHF 1'155'000.- pour la construction d'une mini-STEP à Vernéaz (mesure M4 PGEE) est accepté à l'unanimité.

9. Informations du Conseil communal

Il n'y a pas d'informations.

10. Résolutions, interpellations et questions écrites

La présidente, **Mme M. Petitpierre**, informe que le bureau du Conseil général a reçu une question écrite, le secrétaire en donne lecture : « Question écrite à l'attention du Conseil communal. Madame la conseillère communale, Messieurs les conseillers communaux, je me permets de vous adresser ce message pour exprimer notre profonde frustration, ainsi que celle de nombreux habitants de notre commune, face aux récents changements apportés aux horaires des transports publics. Chaque semaine, nous constatons avec désespoir que les bus arrivent en retard à la gare, rendant impossible le respect des correspondances. Ce problème est récurrent et crée un véritable casse-tête pour les usagers, notamment pour ceux qui, comme moi, doivent amener leurs enfants à Neuchâtel plusieurs fois par semaine et, chaque fois, nous sommes confrontés au même problème : les retards des bus nous font manquer les correspondances, ce qui entraîne stress et désorganisation. La situation semble aggraver une desserte déjà insuffisante et peu fiable. Les motifs de cette insatisfaction sont multiples. D'une part, les horaires ne tiennent pas compte des réalités du trafic et des besoins des usagers. D'autre part, l'absence de communication claire sur les raisons de ces retards ne fait qu'accroître notre mécontentement. Nous avons besoin de savoir ce que les autorités communales comptent mettre en place pour améliorer la situation et garantir une desserte plus fiable et adaptée à nos besoins. Il est impératif que des mesures concrètes soient prises pour remédier à ces problèmes. Que comptez-vous faire pour que notre commune soit mieux desservie au niveau des transports ? Une révision des horaires, une augmentation de la fréquence des bus, ou encore une meilleure coordination entre les

différents modes de transport pourraient être des solutions envisageables, et qui doit en référer à qui ? Nous, habitants de la commune, attendons des réponses claires et des actions concrètes. Il en va de la qualité de vie de chacun d'entre nous et de notre capacité à nous déplacer sereinement et à donner un message clair à ces nouveaux habitants qui souhaitent s'installer sur le territoire communal où il fait bon vivre ! Monsieur Th. Pittet nous a déjà indiqué avoir eu des contacts avec les instances concernées, et nous souhaiterions savoir si nos préoccupations ont été entendues ? Merci de l'intérêt que vous porterez à la présente et à votre collaboration dans ce dossier qui reste un sujet d'actualité préoccupant pour notre belle commune. Pour le parti Socialiste, Donatella Vantaggio-Campa. »

M. Th. Pittet : « Madame Vantaggio-Campa, Mesdames et Messieurs, les préoccupations de la population relatives aux CFF sont également les préoccupations du Conseil communal. Afin de préciser cette problématique et le contexte de cette question écrite, et si j'ai bien compris, nous parlons ici plus précisément de la ligne de bus 640 qui dessert les villages de Saint-Aubin-Sauges, Vaumarcus, Fresens et Montalchez depuis la gare de Gorgier-St-Aubin. Bien, votre serviteur est également un fréquent utilisateur des transports publics, et de cette ligne 640 en particulier. Et pour soutenir mon propos et à titre d'exemple, la semaine dernière, mercredi, jeudi et vendredi, j'ai pris les transports publics (bus et train) pour me rendre de mon domicile au bureau et même jusqu'à La Chaux-de-Fonds vendredi matin, vous parlez à quelqu'un d'expérimenté. Bien que je n'aie pas eu de problème de correspondance à ces occasions-là, je suis tout à fait au clair sur les difficultés que rencontrent les chauffeurs de cars sur les tracés de la 640 ; difficultés pouvant générer des retards et les répercussions évoquées dans votre question. Cette ligne passe dans les villages de Montalchez (partiellement), Fresens, Vaumarcus, Saint-Aubin-Sauges où les bâtiments et murs sont par endroits construits à la limite du domaine public dans des centres de bourg plutôt étroits. Bien que l'horaire soit plutôt serré, et j'y reviens dans quelques instants, le problème des correspondances se joue à un autre niveau. En effet, voici une liste non exhaustive des problématiques que j'ai pu constater personnellement et/ou que l'on m'a rapportées et qui engendrent du retard sur la boucle 640 :

- camion de livraison parqué et déployé sur la route pour livrer du matériel bloquant complètement le passage ; je rappelle ici que lorsqu'il y a des besoins de barrer une route, temporairement ou sur la longue durée, c'est en principe la Commune qui donne l'autorisation, ce n'est malheureusement pas souvent respecté ;
- voiture et remorque parquées à demi sur le trottoir et ne laissant que de maigres centimètres de part et d'autre du car générant un passage à une vitesse inférieure à celle du pas ;
- foule sur la route à la sortie d'une cérémonie funèbre ;
- problème de croisement dans des rues étroites avec une difficulté excessive du conducteur d'en face à reculer sa voiture ; et pour la petite histoire, c'est le chauffeur de bus qui, à l'une de ces occasions, est allé prendre le volant de la voiture pour la mettre sur le côté ;
- une histoire vécue il y a dix jours : j'ai passé 15 minutes au téléphone avec un habitant de la commune qui a reçu une amende de CHF 120.- pour s'être parqué avec sa voiture à cheval sur le trottoir et sur la route dans une de nos rues étroites, qui d'ailleurs est sur le tracé de la ligne 640. Il avait la meilleure excuse du monde, évidemment : il travaillait et n'était pas juste en train de boire un café ;
- et je vous passe toutes les situations où une voiture bouche le passage pour « juste mettre un sac dans le Molok », « juste discuter avec une personne qui marche le long de la route » (et quand ce ne sont pas deux voitures arrêtées côte à côte avec deux chauffeurs, vitres baissées, qui se taillent une petite bavette). Et pour l'histoire aussi, sur la route cantonale, à l'approche de Montalchez, j'ai dû faire un freinage d'urgence pour cette situation. Deux voitures arrêtées sur la route cantonale et deux conducteurs en train de discuter. Je me suis permis de klaxonner, évidemment, pour que cela bouge et je me suis fait traiter de... ça commence par « con » et ça se finit par « ard », je vous laisse trouver, par le conducteur que j'ai finalement croisé et qui avait, sur le siège passager, un jeune garçon, probablement son fils. Quel exemple. Ou encore celles et ceux qui attendent juste leur enfant qui vient de sortir du bus pour repartir avec lui en voiture.

Bref, des histoires comme cela, il y en a beaucoup. Et j'imagine qu'à l'écoute de ces quelques récits, et vous l'aurez compris, un peu plus de respect des règles de la circulation permettrait d'éviter passablement de retard. Bien sûr que les situations peuvent être dénoncées et les contrevenants amendés, mais évidemment l'effet ne serait que retardé et ne résoudrait pas le problème pour le trajet en cours et donc d'arriver à l'heure du bus. Et si par le plus grand des hasards, vous vous êtes reconnus dans l'une ou l'autre de ces situations, je ne peux que vous encourager à être attentifs à l'avenir et à changer de façon de faire. Bref, je reviens sur l'horaire. La problématique de l'horaire est imposée par les départs et arrivées des trains, en particulier pour une correspondance en provenance et/ou en partance pour Neuchâtel. En effet, le train qui arrive à Neuchâtel est attendu en gare de Gorgier-St-Aubin au '40 et son départ vers Neuchâtel à cette même gare est au '17. Et donc, pour autant que le train arrive et reparte à l'heure et en comptant trois minutes pour permettre aux usagers de passer d'un moyen de transport à l'autre, donc du train au bus ou du bus au train, il ne reste que 31 minutes au car pour faire sa boucle dans un sens ou dans l'autre (le matin dans le sens anti-horaire, l'après-midi dans le sens horaire). Et notons qu'il y a 14 ou 15 arrêts sur cette boucle selon le sens de rotation. Le décor étant planté, il vient se poser la question de ce que peut faire la Commune pour améliorer la situation. J'élude volontairement le problème de comportement, cela revient de la responsabilité individuelle et la Commune ne mettra pas un agent dans chaque car pour s'assurer du respect des règles. Le premier élément qu'il faut éclaircir d'emblée est que la Commune n'a aucune influence sur l'horaire CFF et l'horaire tel qu'il est aujourd'hui ne changera pas avant l'horaire 2030 selon le chef du Service cantonal des transports, M. O. Baud, rencontré la semaine dernière. Le second élément est que le seul levier que nous pouvons actionner au niveau de l'horaire des bus existe sous forme de deux alternatives :

- *la première est de doubler ces bus, c'est-à-dire de faire en sorte qu'un bus fasse la boucle pour prendre tous les usagers dans les villages et de garantir la correspondance avec le train, donc probablement un bus qui devrait partir à la demie de la gare pour y revenir à et quart et un second bus qui part une fois le train arrivé, donc un peu après '40, pour transporter les voyageurs jusqu'à leur arrêt de village. Cette première alternative très confortable pour les usagers a un coût relativement élevé estimé à la louche à CHF 250'000.- par année et à supporter exclusivement par la commune. Et notez qu'à ce prix-là, on pourrait même envisager un agent dans tous les bus ;*
- *la seconde alternative est de réduire la longueur de la boucle de la 640 et donc ainsi de gagner du temps de parcours ; cette solution est déjà envisagée par l'exécutif et nécessite notamment des discussions avec des propriétaires riverains de nos routes. Des contacts ont d'ores et déjà été pris dans ce sens et l'exécutif espère trouver un arrangement à court terme.*

Voilà ce que l'exécutif peut répondre à cette question très épingleuse et complexe. Le Conseil communal n'a pas de baguette magique permettant de faire sortir un car postal de son chapeau. Toutefois, il travaille à trouver des solutions pour améliorer la situation. Merci de votre attention. »

La présidente, **Mme M. Petitpierre**, informe que le bureau a également reçu une interpellation de la part de **M. M. Morciano** (PLR). Étant donné que cette dernière émane d'un membre suppléant du Conseil général, et que seuls les membres élus peuvent intervenir, l'interpellation est lue par **M. S. Lutz**.

M. S. Lutz : « *Interpellation à l'attention du Conseil général. Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, Madame et Messieurs les membres du Conseil communal. Objet : projet Grind Béroche skatepark à Bevaix. Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, à la suite de la récente publication relative au projet Grind Béroche dans Littoral Région du 14 novembre 2025, notamment l'avis concernant la demande du permis de construire d'un skatepark à Bevaix, je souhaite attirer votre attention sur plusieurs éléments qui soulèvent, à ce stade, des interrogations quant à la transparence, la gouvernance et la cohérence du dossier. Lors des travaux de la commission enfance et jeunesse, dont je fais partie, et en particulier lors de l'examen de la demande d'augmentation des EPT liée à l'extension « hors-murs », il avait été explicitement indiqué, après révision des annexes, qu'aucune implication du Kallo – ni organisationnelle ni structurelle – n'était prévue dans le*

cadre du projet. Cette information a été communiquée avant le vote. Information confirmée ultérieurement par sa présidente. Mais quelle n'a pas été ma stupéfaction de constater que des références au Kallo figurent dans les documents annexés aux plans déposés, ainsi que sur le site internet dont une page est spécifiquement dédiée à ce projet. La mention du Kallo dans la publication officielle relative à la demande de permis de construire apparaît donc en contradiction avec ce qui avait été communiqué et acté en commission enfance et jeunesse. Cela crée un flou notable quant au rôle réel que cette institution pourrait être amenée à jouer dans la conception de la future exploitation des installations. Je tiens également à relever que, malgré mes démarches, les seules réponses obtenues proviennent de collaborateurs du Kallo, alors que ni le comité de l'Association Grind Béroche ni son président n'ont donné suite à mes sollicitations. Cette absence de communication de la part de l'entité porteuse du projet est préoccupante. Dans ces conditions, il est très surprenant que le Conseil communal ait décidé d'allouer un crédit total de CHF 100'000.- pour soutenir le projet fin 2024 déjà, alors même que celui-ci est porté par une association très récente, créée spécifiquement pour cette initiative. Un tel engagement financier précoce, sans vision consolidée du périmètre opérationnel, du rôle des partenaires institutionnels ou du modèle économique renforce la nécessité d'un examen approfondi. En résumé, vu l'impact du projet sur le paysage communal et l'absence d'un plan budgétaire détaillé et argumenté constituent des préoccupations majeures. Le financement, les coûts d'exploitation futurs et les implications potentielles pour les finances communales doivent être clarifiés avant toute avancée administrative. En conséquence, et afin d'assurer le traitement rigoureux, transparent et conforme aux intérêts de la population, je demande :

1. la suspension de la délivrance du permis de construire tant que les zones d'ombre mentionnées ne sont pas levées ;
2. le renvoi du dossier à la commission enfance et jeunesse ainsi qu'à la commission des Sports, des Loisirs et de la Culture afin qu'un nouvel examen complet puisse être effectué et que les éléments manquants soient fournis de manière formelle.

Je vous remercie de votre attention et reste à disposition pour tout complément d'information. Veuillez agréer, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, Madame et Messieurs les membres du Conseil communal, l'expression de mes salutations distinguées. Mario Morciano, président du PLR – Section La Grande Béroche et membre de la commission enfance et jeunesse. Saint-Aubin-Sauges, le 8 décembre 2025. Mario, il faudra que tu me paies un verre parce que je n'en peux plus. » « Rires. »

Mme M. Petitpierre : « Merci pour cette lecture. Le Conseil communal doit répondre selon le règlement, je donne donc la parole à M. H. Assumani. »

M. H. Assumani : « Madame la présidente, je m'y attendais à cette question de La Grind Béroche. J'ai déjà eu l'occasion de discuter, d'échanger avec M. M. Morciano, on s'est entretenu pendant une heure par rapport à cette question-là. Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, le projet de La Grind Béroche est un projet qui a été initié, porté et développé par les jeunes de La Grande Béroche, réunis au sein de l'Association La Grind Béroche et le Kallo intervient strictement dans son rôle d'accompagnement éducatif, soutien méthodologique, facilitation conformément au mandat qui lui est confié. Le projet aujourd'hui bénéficie d'un soutien de la commune tant pour la mise à disposition du terrain, comme vous l'avez souligné dans l'interpellation, et il y a aussi un crédit que vous avez voté ici même à la fin de l'année 2024. Ce budget-là est un budget d'accompagnement du projet, ce n'est pas CHF 100'000.-, le Conseil communal a mis ce montant de CHF 100'000.- dans l'hypothèse que c'est un projet qui est participatif, qui va durer sur plusieurs années. Aujourd'hui, je vous garantis que dans ce projet-là, depuis cette demande de permis de construire, il y a eu CHF 2'000.- ou CHF 3'000.- qui ont été dépensés aujourd'hui. Il est toutefois exact que le Kallo n'aurait pas dû figurer comme requérant sur la demande de permis de construire, le requérant légitime est l'Association La Grind Béroche en tant que porteuse du projet. C'est donc une erreur qui s'est produite quand le document a été déposé par l'Association, ils ont mentionné que c'était le Kallo. Certes, oui, les jeunes quand ils ont formé l'Association La Grind Béroche, ils se réunissaient au Kallo. Il y a eu cette erreur aussi, la personne qui a déposé le document qui a fait mention au Kallo. Cette erreur va être corrigée. Et puis par rapport aux questions qui ont été posées, la suppression de la délivrance du permis de construire, pour moi, cette suppression ne modifierait rien dans la nature légitime du projet,

elle ne ferait que ralentir sa mise en œuvre et c'est un projet qui est porté par les jeunes, je pense que retirer ce permis de construire aujourd'hui, je ne sais pas ce que cela va apporter par rapport à l'interpellateur. Et puis, la question de la consultation de la commission enfance et jeunesse et la commission des Sports, des Loisirs et de la Culture, c'est une question qui est légitime. Cependant, les deux commissions sont appelées à juste être informées mais elles n'ont pas à donner leur avis formel parce que c'est un projet qui est porté par une association et je ne vois pas comment les deux commissions vont statuer sur ce projet-là, c'est un projet associatif. Raison pour laquelle même le Conseil communal ne s'oppose pas à ce projet-là, comme c'est un projet participatif des jeunes, le Conseil communal a mis à disposition le terrain et vous avez validé ce montant de CHF 100'000.- qui sera dépensé, ou pas, mais c'est un projet qui aujourd'hui, les jeunes attendaient en fait l'obtention du permis de construire pour pouvoir avancer dans ce projet. Voilà, Madame la présidente, j'espère que j'ai répondu aux questions de l'interpellateur par M. S. Lutz, j'espère qu'il est satisfait de la réponse. »

Mme M. Petitpierre : « *Merci pour la réponse, ce n'est pas à moi d'en décider effectivement, la situation est un peu complexe mais M. S. Lutz doit décider par procuration s'il est satisfait ou non de la réponse de M. H. Assumani. »*

M. S. Lutz : « *Je ne vais pas me prononcer au nom de l'auteur, alors partiellement je vais dire. Partiellement satisfait. »*

M. John Reift : « *Madame la présidente, je serai bref, soyez rassurés, on répète volontiers que les artistes entretiennent un rapport fantasque avec l'horloge ; ce soir, j'ai vérifié le cliché, et je dois donc à mes consœurs et à mes confrères, comme à mes collègues du Conseil général, mes excuses pour ces quelques minutes de retard. Mais une chose, elle, ne se met jamais en retard : c'est la délicatesse des actrices et des acteurs culturels, cette sensibilité à fleur de peau qui fait d'elles et eux les sismographes de notre société. Or, lorsque, tout à l'heure, il fut question de visibilité, la ligne budgétaire adoptée grâce au soutien du groupe Socialiste, du Groupement et des Vert'Libéraux a fait office, pour nous, de projecteur enfin rallumé ; j'en ai eu les larmes aux yeux et je ne prends guère de risques en les remerciant, au nom de toute la branche culturelle, d'avoir ainsi éclairé notre place dans la cité. Car, ce soir, vous nous avez offert cette lumière qui, trop souvent encore, nous est refusée. Alors, en mon nom propre et au nom de tout le milieu culturel, je vous interpelle, une fois n'est pas coutume, pour vous dire merci. »*

Mme M. Petitpierre : « *Avant de clore la séance, vous avez toutes et tous reçu un e-mail de la part de la chancellerie durant la séance pour envoyer vos prises de parole de la soirée, je me permets de réalimenter cet e-mail avec cette demande parce que, de notre point de vue, certaines prises de parole étaient peu audibles, je ne sais pas ce que cela va donner côté chancellerie, donc volontiers si vous pouvez prendre quelques minutes pour envoyer vos différentes prises de parole, ce serait fort apprécié et aussi, je parle sous surveillance, mais il me semble que les jetons de présences sont à venir chercher auprès des services communaux, juste ici, à la suite de la séance. Merci beaucoup pour ceci. Merci pour le travail effectué relatif. Je profite encore d'avoir une dernière fois le crachoir pour vous remercier pour cette année 2025, pour ces débats riches, et vous souhaiter de douces fêtes de fin d'année et au plaisir de vous retrouver en 2026 en forme pour de nouveaux débats vertueux. Merci pour tout et bonne soirée. »*

« *Applaudissements. »*

La parole n'étant plus demandée, **Mme M. Petitpierre** lève la séance à 21h49.

La rédactrice du procès-verbal

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

Adjointe au chancelier
Vanessa D'Onofrio

La présidente,
Maëlle Petitpierre

Le secrétaire,
Jacques Reift

La Grande Béroche, le 16 février 2026